

# Bulletin du Conseil communal

N° 9



# Lausanne

Séance du 8 décembre 2021

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 8 décembre 2021

9<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 8 décembre 2021, à 19 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Sommaire

<b>Ordre du jour</b> .....	706
<b>Séance</b> .....	706
<b>Communication</b>	
Ouverture de la séance .....	706
<b>Communication – Dépôt</b>	
Pétition du Collectif ch. des Aubépines 39-41 et consorts « Protection de l'environnement et du patrimoine bâti du quartier des Aubépines-St-Paul-France» (1564 signatures)...	706
<b>Budget de fonctionnement de l'exercice 2022    Plan des investissements pour les années 2022 à 2025 (FIM)</b>	
Préavis N° 2021/51 du 28 octobre 2021 .....	708
Discussion – reprise .....	708
<b>Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026</b>	
Préavis N° 2021/48 du 7 octobre 2021 .....	747
Discussion .....	747
<b>Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers</b>	
Préavis N° 2021/53 du 28 octobre 2021 .....	753
Discussion .....	753

## Ordre du jour

*Voir Bulletin de la séance du 7 décembre 2021.*

## Séance

**Membres absents excusés :** M. Jean-François Cachin, M. Matthieu Carrel, M. Guy Gaudard, Mme Sara Gnoni, M. Alain Hubler, Mme Sevgy Koyuncu, Mme Franziska Meinherz, Mme Paola Richard-de Paolis, Mme Sara Soto, Mme Diane Wild

**Membres absents non excusés :** Mme Anna Crole-Rees, Mme Charlotte de la Baume, M. Jean-Pascal Gendre, M. Ngoc-Huy Ho, Mme Céline Misiego

Membres présents 85

Membres absents excusés 10

Membres absents non excusés 5

**Effectif actuel 100**

A 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

## Communication

Ouverture de la séance

**Le président :** – Hier soir, nous avons fait la discussion générale sur le présent préavis ; elle a déjà eu lieu. Nous avons traité trois directions et vous avez déposé dix-sept amendements. Comme vous le savez, ce soir nous avons une séance simple. J'espère que, ce matin, vous avez trouvé la clé du succès sous votre réveille-matin.

## Communication – Dépôt

Pétition du Collectif ch. des Aubépines 39-41 et consorts « Protection de l'environnement et du patrimoine bâti du quartier des Aubépines-St-Paul-France» (1564 signatures)

Mesdames, Messieurs,

Peut-être avez-vous eu connaissance par la presse du projet immobilier qui vise à démolir les deux maisons et jardins chemin des Aubépines 39-41, et à reconstruire un bâtiment aux volumes nettement supérieurs aux bâtiments actuels, et à l'architecture résolument éloignée de l'ensemble actuel ainsi que des autres maisons du quartier.

A l'occasion de la mise à l'enquête publique, les habitants du quartier, préoccupés par le caractère démesuré du projet, de son manque total d'intégration architecturale et de la réduction drastique des espaces verts, se sont constitués en collectif visant à sauvegarder ce lieu et l'identité unique du quartier. L'action du collectif "chemin des Aubépines 39-41" est notamment soutenue par le MDL, Mouvement pour la défense de Lausanne.

Toutes les caractéristiques du projet (intégration architecturale, nombre et type de logements, parking souterrain, impact sur la circulation et sur les espaces verts existants, etc.) ont été discutées avec les habitants du quartier qui ont décidé de lancer une pétition - signée par 1564 personnes (915 en format papier et 649 en ligne) -, afin de s'y opposer fermement. Ce projet dénaturerait en effet totalement ce quartier.

Il est à noter que les maisons situées chemin des Aubépines 39-41 sont implantées dans un secteur répertorié ISOS qui préconise la sauvegarde de la structure, des constructions et des espaces libres. L'une des maisons est elle-même répertoriée en note 4, et les deux jardins historiques des maisons font partie d'un ensemble répertorié à l'inventaire ICOMOS.

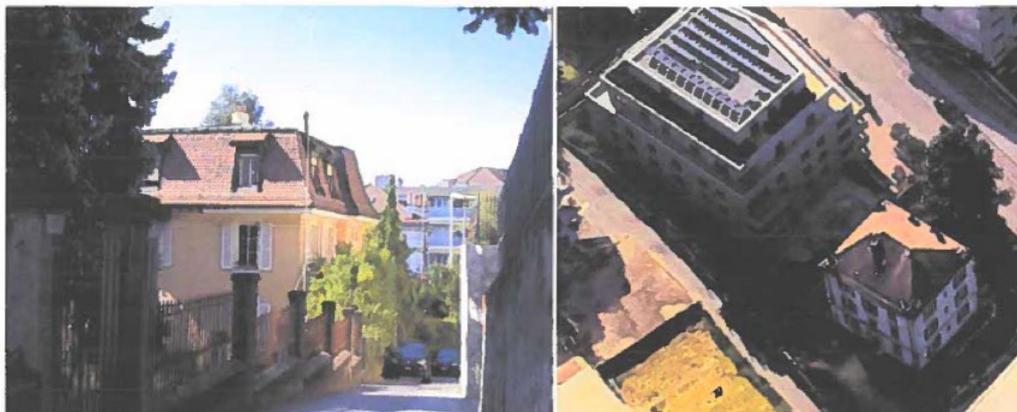
En 2017, la Municipalité s'était opposée à la destruction de la « Villa Orange » située dans le même quartier (quasiment en face des Aubépines 39-41), mettant en avant les arguments suivants: "Le bâtiment de quatre appartements a reçu une note 4 au recensement architectural du canton de Vaud. Il doit être conservé aux yeux de la Municipalité, en raison notamment du contexte urbain et de ses qualités architecturales. Il est en outre situé dans un environnement bâti où de nombreux objets figurent aussi au recensement architectural. Plusieurs jardins du quartier figurent en outre au recensement des parcs et jardins historiques de Suisse. Les études conduites dans le cadre du Plan directeur communal ont mis en évidence l'importance de la conservation de l'identité des quartiers. A ce titre, le remplacement de la « Villa Orange » par un immeuble de 24 logements dont le volume, l'implantation et l'architecture représentent un caractère étranger au quartier est en contradiction."

Il s'agit ici du même quartier, du même type de maison et d'environnement. Nous demandons donc au Conseil communal d'agir afin de protéger la cohérence de ce quartier.

Cette pétition vise avant tout à vous prévenir étant donné l'urgence de la situation et à vous informer de l'ampleur de l'opposition à ce projet par les habitants du quartier (outre la pétition, plus de 450 oppositions ont été déposées). Nous sommes bien entendus prêts à mener une réflexion à plus long terme concernant l'affectation de ces maisons et de leurs jardins, visant plutôt leur réhabilitation dans une perspective d'épanouissement pour notre vie de quartier.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à vous rendre sur les lieux afin de constater par vous-mêmes la cohésion architecturale des maisons et jardins du quartier. Nous vous invitons également à prendre contact avec le collectif pour en discuter plus en détail.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons nos salutations les plus respectueuses,



**Pétition pour la sauvegarde des maisons et des espaces verts qui constituent cet ensemble unique du 19<sup>ème</sup> recensé au canton de Vaud.**

Après un 1<sup>er</sup> projet bloqué en 2012, voici un 2<sup>ème</sup> projet immobilier qui prévoit la démolition totale de deux maisons (Aubépines 39 et 41) et de leurs jardins au profit d'un gros bloc en béton.

Ce site qui forme un ensemble harmonieux d'une dizaine de bâtiments et de jardins, témoin d'un développement commun, est recensé tant sur le plan cantonal que fédéral (ISOS) où le maintien de sa structure est recommandé.

Le nouveau projet immobilier compromettra fortement l'identité de ce quartier et ira donc à l'encontre d'une volonté politique et globale de sauvegarde des espaces verts dans nos villes afin de limiter le réchauffement climatique.

En signant cette pétition, vous contribuerez ainsi à préserver l'unité architecturale d'un quartier et au maintien d'espaces verts plus généreux en ville de Lausanne.

**Dites NON à la démolition de ces maisons et à la disparition de ces jardins historiques !**

Les soussigné(e)s demandent que le Conseil communal et la Municipalité de Lausanne s'opposent à ce projet et s'appliquent à protéger son caractère dans son ensemble.

NOM & PRENOM

ADRESSE

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal :** – Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions, sous réserve d'examen de recevabilité du bureau.

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2022**

**Plan des investissements pour les années 2022 à 2025 (FIM)**

Préavis N° 2021/51 du 28 octobre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant, Séance du Conseil communal du 7 décembre 2021*

Discussion – reprise

**Le président :** – Je vais rappeler les règles du débat : chaque conseiller a droit à quatre minutes de temps de parole, et la Municipalité à huit minutes, car, bien souvent, il faut répondre à plusieurs interventions. Les amendements déposés en commission des finances ne sont pas soumis au vote du plénum, sauf si un amendement qui reviendrait à une situation antérieure est déposé, que nous voterons avant de continuer.

Je vous remercie d'avoir envoyé au préalable l'ensemble des amendements au Secrétariat du Conseil communal. La préparation a pu être facilitée par le Secrétariat. Pour conclure, je

tiens à remercier chaleureusement Mme Patricia Pacheco et M. Frédéric Tétaz pour leur précieuse collaboration dans la préparation des séances sur le budget.

#### Logement et architecture

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Nous désirons déposer un amendement sur le compte 4010, qui s'appelle « Provision de 6 millions de francs pour les coûts d'assainissement et d'indemnisation en lien avec les risques de dioxine ».

Comme vous le savez, la Ville de Lausanne fait face à une pollution importante à cause des dioxines créées par l'ancienne usine d'incinération. Les enquêtes sont en cours. Les mesures d'assainissement sont en train d'être analysées. Il est quasiment sûr que des projets d'assainissement devront être menés pour que la terre redevienne moins polluée.

Et pour que les enfants puissent à nouveau jouer à Lausanne sans risque. Et accessoirement les gens un peu plus âgés aussi. Cela ne va pas se faire sans un investissement, sans une certaine somme d'argent. Dans une logique de fidélité du budget, un des principes de base de toute analyse financière, une provision de 6 500 000 francs s'impose pour tenir compte de ce risque avéré.

#### Amendement Fabrice Moscheni – compte 4010

***Provision de CHF 6 millions pour les coûts d'assainissement et d'indemnisations en lien avec les risques de dioxines.***

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
4010.318	1'184'700	3'000'000	4'184'700
4010.366	0	3'000'000	3'000'000

**Mme Aude Billard (Soc.) :** – Nous l'avions déjà évoqué précédemment lors de discussions concernant la dioxine. Nous soutenons le souhait de mettre des moyens suffisants. Il nous paraît souhaitable de soutenir l'amendement dans l'état pour deux raisons.

Nous ne savons pas comment assainir. Nous ne savons pas si les chiffres représenteront des millions ou des dizaines de millions. Nous pouvons espérer que les coûts seront répartis entre le Canton et la Ville. Il est difficile d'estimer le montant. Une augmentation des provisions du budget de 6 millions semble un chiffre qui peut se révéler soit trop faible, soit trop élevé.

Nous souhaitons que cet assainissement ait lieu le plus rapidement possible. De manière réaliste, il nous paraît difficile que l'assainissement puisse avoir lieu. Nous ne savons pas combien il faut d'argent. Nous n'avons pas de doute que la Municipalité saura mettre les moyens financiers nécessaires.

La personne en charge du dossier nous a rassurés à maintes reprises. Nous nous attendons à recevoir en temps voulu une demande de crédit supplémentaire. Cependant, si cela ne devait pas être le cas, nous invitons les collègues de l'UDC à garder un œil attentif et à revenir l'année prochaine avec un nouveau postulat. Pour conclure, à l'heure d'aujourd'hui, sans autre détail sur ce à quoi ces 6 millions pourront servir, le Parti socialiste vous invite à ne pas soutenir cet amendement.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Nous sommes au milieu d'une procédure. Les risques judiciaires sont mal définis. Ce n'est pas ne pas aimer nos enfants et nos aînés que de refuser

cet amendement. C'est juste trop tôt pour le faire. Notre groupe refusera l'amendement. Nous vous demandons de faire pareil.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Je remercie M. Fabrice Moscheni de sa proposition. Aude Billard et Eric Bettens ont bien résumé la situation. Nous avons parlé de ça plusieurs fois lors des débats sur les dioxines. Il reste beaucoup de zones de flou.

Je vous invite à suivre les débats actuellement au Parlement fédéral. Il est aussi question de révision de Loi sur la protection de l'environnement. Vous l'aurez compris, nous soutenons aussi l'esprit dans lequel s'inscrit cet amendement. Mais je crois que Mme Billard l'a bien exprimé : il est trop tôt aujourd'hui.

Il faudra voir les débats au Parlement fédéral et suivre de près les discussions entre le Canton et la Confédération, l'Office fédéral de l'environnement. Nous ne sommes pas tout à fait près d'avoir des décisions en termes d'assainissement.

Je voudrais reprendre un propos de Fabrice Moscheni qui a évoqué des mesures d'assainissement. Ça induit une confusion, comme si nous travaillions des mesures d'assainissement alors que ce sont des mesures de restriction d'usage comme dit plus loin. Nous avons eu des décisions du Canton. Les actions qui ont été entreprises sont sur des bases de décision en lien avec l'ordonnance sur les sols. Ce sont des décisions et des actions qui sont prises en termes de restriction d'usage. Mais pas d'assainissement. Nous sommes loin d'une décision d'assainissement. Nous reviendrons là-dessus en temps voulu. Croyez nous. Ce soir, nous vous recommandons de refuser cet amendement. Il est trop tôt.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je voudrais amener deux éléments supplémentaires. J'ai entendu Mme Billard. Elle est certaine que la Municipalité mettrait les moyens financiers nécessaires pour que l'assainissement soit bien mené. Cet amendement donne les moyens nécessaires. Peut-être pas assez, peut-être trop, mais il donne des moyens pour que la Municipalité puisse mener à bien le nettoyage de la pollution.

Par rapport au fait que c'est trop tôt, qu'il n'est pas bon de faire des provisions : la Ville de Lausanne a fait une provision de 34 millions pour risque de remboursement de l'électricité surtaxée, en tout cas vendue trop cher. Ces 34 millions n'ont pas été utilisés dans un sens tout à fait moral. Au lieu de rembourser les gens qui avaient payé en trop, on s'est arrangé pour augmenter les taxes pour que la Ville de Lausanne puisse financer une de ses actions sociales dans un tour de passe-passe.

Cet amendement est dans une logique budgétaire, mais aussi dans une logique de sincérité envers nos citoyens par rapport à un problème existant qu'il faudra affronter avec de l'argent sonnante et trébuchante. Je vous invite à accepter l'amendement.

**L'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 58 non, 17 oui et 6 abstentions.**

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – La commission des finances a accepté le budget par 11 oui, 2 non, et 2 abstentions.

**Le budget de la Direction logement et architecture est accepté par 60 oui, 11 non et 9 abstentions.**

**Mme Anaïs Timofte (EàG) :** – Nous déposons un amendement pour le renforcement des travailleurs sociaux hors murs, que je vous remercie de projeter à l'écran.

Les travailleurs sociaux hors murs ont pour mission de promouvoir, maintenir et renforcer le lien social des jeunes afin de favoriser leur place citoyenne. Ils ont pour mission d'aller à la rencontre des jeunes dans leur lieu de vie et d'assurer une présence active dans les différents quartiers de la ville. Afin d'établir des liens de confiance et de développer la collaboration avec les réseaux déjà existants. Afin de les orienter selon les besoins des jeunes et de leurs familles.

Les travailleurs sociaux hors murs, ou TSHM, travaillent auprès des jeunes avec une attention particulière sur les adolescents entre 13 et 18 ans. La présence régulière dans l'espace public et l'aspect non institutionnel du travail social de proximité permet de s'approcher de jeunes qui ont coupé les ponts avec les institutions et le monde des adultes. Il s'agit des parents, des enseignants, des services sociaux ou du monde du travail.

Les TSHM peuvent intervenir dans des situations souvent complexes, constituer le trait d'union qui est nécessaire entre les jeunes et la société. En les orientant par exemple vers les institutions ou les services utiles, en collaborant avec la famille du jeune dans des démarches importantes.

Ça permet aussi de mener à bien des projets, les soutenir en ce sens et les accompagner tout le long du développement de ces projets. Ça contribue à une vision positive de la jeunesse et permet de sortir du cliché de jeunes en difficulté, qui s'adonneraient à des incivilités dans les différents quartiers.

Un effet collatéral des missions qui sont endossées par les TSHM, c'est de pouvoir, grâce à une approche de proximité et au lien de confiance, qui sont au centre de cette démarche, avoir un effet positif sur les éventuelles incivilités dans l'espace public et qui impliquent la jeunesse. Et donc, plutôt que de miser uniquement sur la répression des incivilités dans l'espace public, ils font un travail de fond en collaboration avec les jeunes. Ce travail de fond étant fondamental.

Les effectifs de police augmentent considérablement. Il est pour nous nécessaire d'allouer les moyens nécessaires à celles et ceux qui font ce travail social de proximité sur le long terme et en collaboration avec les autres professionnels. Et ce travail de proximité nécessite forcément une présence régulière dans l'espace public, afin de pouvoir aller directement à la rencontre de ces jeunes en situation de rupture et pouvoir durablement créer un lien de confiance.

C'est cette présence régulière qui nécessite un déploiement important et régulier des TSHM dans toute la ville. Ils ne sont pas assez nombreux au sein de l'équipe pour mener à bien les missions qui sont les leurs dans l'ensemble des quartiers de la ville de Lausanne. Au vu du nombre important de quartiers et du nombre insuffisant de travailleurs, qui est actuellement de 3,6 EPT, ils sont confrontés à un dilemme : soit de quadriller l'ensemble de la ville et assurer une présence plus régulière, sur une période donnée, avec un passage tous les mois et demi, donc, être en incapacité de créer un lien de confiance durable, avec les jeunes, ou alors, sélectionner un nombre restreint de zones et délaissier des quartiers de la ville, où les besoins pour les jeunes en difficulté ne disparaissent pas pour autant et où en particulier la jeunesse est confrontée à des difficultés importantes durant le Covid-19.

Pour que les travailleurs puissent répondre à ces missions qui sont les leurs et renforcer une approche collaborative et de proximité plutôt que de répression, on propose et demande de

renforcer cette équipe avec 2 EPT supplémentaires pour un montant de 350 000 francs supplémentaires.

Ce n'est pas un amendement politique. Il ne s'agit pas de discuter du bien-fondé de la présence des travailleurs et de leur travail. Mais de pouvoir permettre aux travailleurs de répondre aux missions qui sont les leurs. Sur la base des informations qui viennent du terrain et qui révèlent un manque d'effectifs.

Amendement Anaïs Timofte – compte 5010

### **Renforcer les travailleurs·euses sociaux·ales hors murs**

Les travailleurs·euses sociaux·ales hors murs jouent un rôle crucial de proximité et de promotion du lien social avec les habitant·e·s des quartiers, en particulier les jeunes. Leur travail permet, de concert avec l'animation socioculturelle, de prévenir les risques sociaux sur le long terme. Il n'y a à l'heure actuelle que 3.6 EPT pour couvrir l'entièreté de la Ville, dans un domaine où les besoins sont croissants. Ils doivent être renforcés pour que leur mission puisse être accomplie dans de meilleures conditions

**+ 305 000,00**

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Merci à notre collègue Timofte pour cet amendement que le groupe des Verts soutiendra.

La présentation a été tout à fait complète sur le rôle de proximité, le lien social, le rôle essentiel des travailleurs sociaux hors murs, qui, il faut le dire, ne dépendent pas de la FASL, mais dépendent directement des services de la Ville, qui s'ajoutent aux postes de la FASL, de la permanence Jeunes Borde, au délégué jeunesse, complémentaire aussi aux correspondants de nuit. On se retrouve face à un montant relativement faible. Mais dont les effets peuvent être grands dans les quartiers.

On a bien expliqué le dilemme entre être très présent dans le quartier ou faire des tours de la ville qui est quand même une ville grande. On n'a que 3,6 EPT, c'est largement trop peu pour faire un travail de suivi sérieux, un tir plus ciblé.

Je finirai sur l'approche sécuritaire ou policière. On est encore dans une période de Covid-19, avec la question des matchs de foot qui ont mené à une sorte de course à l'échalote pour savoir quelle aurait dû être la réaction municipale, cantonale de la police. On peut imaginer qu'une présence plus forte de travailleurs sociaux aurait pu permettre d'améliorer cette situation, de mieux l'anticiper en tout cas. D'avoir une approche de la situation peut-être un peu meilleure, qui évite un certain nombre de problèmes ou de débordements. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts soutiendra cet amendement.

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Le groupe socialiste rejoint les auteurs de l'amendement sur le fait que les travailleurs sociaux hors murs constituent un volet crucial de promotion du lien avec les habitants des quartiers, et singulièrement avec les jeunes.

Néanmoins, les TSHM s'intègrent dans un dispositif bien plus large que cette seule unité. En effet, l'animation socioculturelle subventionnée, la permanence Jeunes Borde, la coordination, la médiation sportive, le délégué jeunesse, le délégué enfance, ou les assistants sociaux forment, avec les travailleurs sociaux hors murs, une horde de 65 EPT. S'ajoutent aussi les éducateurs scolaires et les membres de fondations qui sont actives avec la jeunesse.

On le savait, l'encadrement de la jeunesse est pluridisciplinaire et ne peut être réduit à ces 3,6 EPT, comme le laisse penser cet amendement. Le groupe socialiste refusera cet amendement et vous invite à faire de même.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Il y a quelque chose de naïf et touchant dans cette proposition. Les hooligans de foot sont encadrés par les travailleurs sociaux, c'est symptomatique d'une vision angélique de la gauche en matière de sécurité publique.

Il est évident que cet amendement doit être refusé. Je remercie M. Dana de nous avoir rappelé l'épaisseur de la couche de millefeuille de l'administration communale, consacrée au travail social. C'est une désignation très vaste. Il est clair que du point de vue de l'UDC, il n'y a pas lieu d'ajouter une couche supplémentaire au millefeuille. Je vous invite à repousser cet amendement.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – On se ressemble, avec notre collègue Louis Dana. C'est le spécialiste des matchs de foot et des supporters. Je parlais de ce qui s'est passé durant le Covid-19 avec des manifestations illégales et non autorisées. Je parlais de la réaction de la police. Une présence sociale plus forte des travailleurs sociaux hors murs aurait permis d'anticiper ce qui s'est passé.

Mais on est au début de cette séance. On n'est pas tous pleinement concentrés sur ce qu'on dit. On réaffirme notre soutien à cet amendement. Et merci pour le ping-pong qui commence.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – J'aurai à répondre à cinq propositions d'amendement si le Conseil communal débat des mêmes amendements que la Commission des finances. Dans chacun de ces cas, ce sont des amendements qui ne remettent pas en question ce que nous faisons ni les objectifs de la Direction enfance, jeunesse et quartiers, et j'en suis heureux. Ce sont des amendements qui, au contraire, demandent de faire plus, de faire autrement.

La Municipalité a aussi élaboré un plan de travail pour pouvoir développer l'action, notamment en matière d'accueil de jour. C'est un travail qui doit être fait en tenant compte des réalités de terrain, qui sont complexes. Pour pouvoir aussi impliquer les professionnels qui travaillent au quotidien dans ces réalités. Et, de ce point de vue, le travail du budget se fait durant toute l'année pour arriver à ces propositions.

Je vous recommande de vous en tenir aux propositions qui ont été faites par la Municipalité. Les arguments sont aussi de dire ce que nous faisons en la matière et quels enjeux nous avons identifiés, les travaux qui sont faits.

En ce qui concerne les travailleurs sociaux hors murs, le plénum a eu l'occasion de rappeler, pour M. Panchard, qu'ils s'intègrent dans une équipe de la délégation jeunesse qui travaille plus largement pour le même public avec différents moyens d'action. Qui travaille sur le mode de la libre adhésion comme les équipes d'animation socioculturelle des 17 lieux d'animation socioculturelle.

M. Dana a mentionné toute une série d'acteurs dans un dispositif social en faveur des jeunes. Naturellement, il serait possible d'évoquer le dispositif qui existe sous la responsabilité de Mme Moeschler en matière de social.

Le message important, c'est de dire que c'est un travail qui se fait en articulation avec beaucoup d'acteurs. Accessoirement, la tendance à très long terme sur la situation des jeunes en Suisse, non pas uniquement à Lausanne, n'est pas que les problématiques d'incivilités de

rue augmentent ; elles ont plutôt tendance à diminuer, et on peut s'en réjouir. Ça ne veut pas forcément dire que les jeunes vont mieux. Mais ça veut dire qu'il y a un enjeu à pouvoir traiter des problématiques qui se manifestent par des problématiques psychosociales. La Municipalité a naturellement contribué à ces développements. La Ville a aussi été active par rapport au coronavirus. Elle pourrait essayer d'identifier les besoins et mettre en lien les différents acteurs.

Les travailleurs sociaux hors murs ont un rôle qui est intéressant et important. Il doit pouvoir se repositionner par rapport à ces changements et par rapport au dispositif existant, par rapport aux dispositifs cantonaux, notamment au sein des établissements scolaires. On a déployé des éducateurs en milieu scolaire.

Nous collaborons aussi avec la Direction générale de la cohésion sociale pour inscrire les travailleurs sociaux hors murs en particulier dans un travail, pour les jeunes, de prise en charge sociale avec un minimum de seuil d'accès, et qui puisse s'ouvrir à des jeunes qui n'ont pas forcément accès à d'autres prises en charge.

Il y a aussi toutes les problématiques du non-recours du fait que, parfois, les dispositifs qui sont développés ne touchent pas les populations qui en ont le plus besoin, parce qu'elles ne formulent pas les demandes. Ce sont des démarches complexes pour des raisons multiples. Le travail des travailleurs sociaux hors murs est intéressant, mais c'est un développement qui doit se faire en s'inscrivant dans cette évolution et dans le dispositif existant.

**Mme Anaïs Timofte (EàG) :** – Je remercie M. Dana pour le rappel de l'existence de ce dispositif. L'ambition n'était pas d'invisibiliser le dispositif avec les animateurs socioculturels. Cela s'inscrit dans l'ensemble du dispositif. Le bien-fondé de cet amendement est lié à la capacité d'allouer les moyens suffisants à une équipe pour pouvoir faire son travail.

Je répète le deuxième point, qui constitue les missions que les TSHM doivent endosser : assurer une présence active afin d'établir des liens de confiance. Pour assurer sa présence active, on a besoin d'un nombre suffisant de personnes déployées. Pour pouvoir établir des liens de confiance, il faut une présence régulière et une augmentation des effectifs. C'est une question de bon sens que de pouvoir permettre à ces TSHM de répondre à ces missions. Je demande un vote nominal sur cet objet.

**La demande d'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

**A l'appel nominal, l'amendement Anaïs Timofte est refusé par 51 non, 29 oui et deux abstentions.**

105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
61	Aubert	Eliane	PLR	NON
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
92	Beausire Ballif	Karine	PS	NON
22	Benvenuti	Romane	VER	OUI
56	Bérard	Marlène	PLR	NON
15	Berguerand	Anne	VER	OUI
63	Bettens	Eric	VER	OUI
85	Billard	Aude	PS	ABS
52	Blanc	Pauline	PLR	NON
102	Bonillo	Isabelle	EG	OUI
88	Brayer	Vincent	PS	NON
35	Cavalli	Virginie	VL	NON
93	Celik	Derya	PS	NON
71	Chatton	Angélique	VER	OUI
89	Chenaux Mesnier	Muriel	PS	NON
25	Christe	Valentin	UDC	NON
103	Conscience	Pierre	EG	OUI
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	OUI
27	D'Acremont	Valérie	VER	OUI
69	Dakkus	Sima	VER	OUI
83	Dana	Louis	PS	NON
36	De Benoit	Alice	VL	NON
48	De Haller	Xavier	PLR	NON
78	De Vargas	Samuel	PS	NON
96	Depallens	Sarah	PS	NON
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	NON
24	Di Giulio	Nicola	UDC	NVT
17	Dubas	Daniel	VER	OUI
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
107	Dupuis	Johann	EG	OUI
66	Fahmy	Olivia	VER	OUI
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	NON
42	Gemesio	Denise	PLR	NON
19	Gerber	Alexandra	VER	OUI
29	Girardet	Alice	VER	OUI
82	Goumaz	Christine	PS	NON
81	Graff	Séverine	PS	NON
100	Jaffar	Mountazar	PS	NON
75	Kamenica	Musa	PS	NON
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
86	Kessier	Sébastien	PS	NON
30	Kilani	Feryel	VER	OUI
99	Kulmiye	Yusuf	PS	NON
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	NON
94	Lavanderos	Astrid	PS	NON
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
104	Manzoni	Laura	EG	OUI
50	Marmy	Olivier	PLR	NON
23	Masson	Jean-Luc	UDC	NON
112	Mayoraz	Maimouna	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	NON
62	Miauton	Philippe	PLR	NON
33	Mori	Patrizia Deborah	UDC	NON
67	Morin	Ariane	VER	OUI
34	Moscheni	Fabrice	UDC	NON

77	Mossier	Varuna	PS	NON
74	Namasivayam	Thambipillai	PS	NON
79	Neumann	Sarah	PS	NON
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
38	Paquier	Mathias	VL	NON
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	NON
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
80	Philippez	Roland	PS	NON
58	Piquet	Antoine	PLR	NON
55	Piron	François	PLR	NON
91	Racine	Joëlle	PS	NON
87	Reymond	Onaï	PS	NON
20	Roch	Karine	VER	OUI
14	Rudaz	Benjamin	VER	OUI
97	Salzmann	Yvan	PS	NON
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	NVT
54	Saugy	Anouck	PLR	NON
39	Schaller	Graziella	VL	NON
90	Thanh-My	Tran-Nhu	PS	NON
31	Thorens	Olivier	VER	OUI
111	Timofte	Anais	EG	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
65	Vouga	Maurane	VER	OUI
40	Vouillamoz	Vincent	VL	NON
98	Yemane	Samson	PS	ABS
113	Zecca	Manon	EG	OUI

41	Ziehli	Yohan	UDC	NON
----	--------	-------	-----	-----

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – En l’absence de ma camarade Franziska Meinherz, que je ne peux que remplacer désavantageusement, je dépose et présente cet amendement intitulé : pour un véritable budget participatif, en vous retranscrivant ses propos :

Les budgets participatifs ont une longue histoire et poursuivent l’objectif de passer à la vitesse supérieure en matière de démocratie : la population peut décider elle-même comment elle souhaite allouer une partie du budget municipal et décider ainsi des priorités en termes d’investissement.

A Porto Alegre, première ville qui a mis en place un budget participatif, la population décide de l’intégralité du budget municipal, et donc de la totalité de la politique fiscale. Dans d’autres villes qui ont suivi l’exemple de Porto Alegre, seulement une part du budget est soumise à cette forme de démocratie participative : à Chicago, par exemple, la population de chaque quartier décide de l’allocation de quelque 1,5 million de dollars chaque année.

Ceci a permis aux habitantes et habitants de redéfinir la priorisation entre différents services de la Ville selon les besoins spécifiques de leur quartier.

Notamment dans les quartiers populaires, la population a décidé d’allouer davantage de fonds aux services d’éducation et d’enfance qu’à la police, ce qui a permis de réduire la délinquance juvénile. En Europe, les budgets participatifs fleurissent : des villes comme Grenoble, Rennes ou Paris laissent à la population l’opportunité de décider de l’attribution de 5% du budget de la ville.

En ayant en tête l’histoire et les exemples d’application que je viens de citer, on ne peut guère parler à propos du dispositif qui a été développé à Lausanne d’un budget participatif.

En effet, au lieu de pouvoir décider des priorités d'investissement de la Ville ou dans leur quartier, les habitantes et habitants sont invité·e·s à participer à un concours d'idées pour des projets avec un budget et une durée dans le temps très limités.

Pour remédier à ce manque, Ensemble à Gauche propose au travers de cet amendement de laisser la population décider de l'allocation de 0,2 % du budget de la Ville. C'est bien peu en comparaison avec les villes françaises qui connaissent un budget participatif. C'est aussi loin de l'expérience de Porto Alegre, où la population peut décider de toute la politique budgétaire.

Mais c'est un premier pas vers plus de démocratie et de participation. C'est une invitation aux Lausannoises et Lausannois de faire valoir leurs priorités d'investissement, sur le court, moyen et le long terme.

Une telle participation citoyenne est d'autant plus importante face à la crise climatique : pour réaliser les transformations nécessaires pour décarboner la ville, l'adhésion de la population à la transition écologique est essentielle. Un véritable budget participatif permet non seulement à la population d'introduire ses idées quant à comment parvenir à une réduction de l'empreinte carbone de la ville, le budget participatif lui permet également de décider comment financer cette transition.

Ainsi, un véritable budget participatif, non content de faire avancer la démocratie, favorise également la mise en place des mesures nécessaires pour entamer une transition écologique sociale et solidaire, codéveloppée et portée par la population.

Nous proposons donc d'allouer 3,7 millions au budget participatif au lieu des 170 000 francs actuels. Cet amendement correspond donc à une augmentation de ce poste au budget de 3,53 millions.

Amendement Johann Dupuis – compte 5010

**Pour un véritable budget participatif** en attribuant une proportion de 0,2% du budget de la Ville au budget participatif. Des villes comme Grenoble, Rennes ou Paris laissent aux citoyen·enne·s l'opportunité de décider de l'attribution de 5% du budget de la ville. Le budget participatif de la Ville de Lausanne ne correspond qu'à un concours d'idées de faible ampleur en comparaison. Nous proposons de créer un véritable budget participatif à Lausanne doté d'une enveloppe modeste de 2% du budget de la Ville (3,7M au lieu de 170'000.-).

**+ 3 530 000,00**

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Cette pluie d'amendements est un signe pour faire mieux. C'est surtout une manière de dire que vous n'en faites pas assez, en tant que groupe. Je vais m'arrêter sur le « faire mieux ». C'est le premier souci de l'amendement. Non pas qu'on ait un souci particulier avec le budget participatif.

Pour être membre de la COFIN, on aimerait d'abord que ça marche mieux avant de donner de l'argent. On aimerait avoir des gages que ça fonctionne avant d'augmenter 22 fois le budget en un seul amendement. Le PLR s'opposera à cet amendement.

**M. Mountazar Jaffar (Soc.) :** – Le groupe socialiste tient à rappeler qu'un postulat dont l'une des propositions était justement d'augmenter les fonds mis au concours dans le cadre du budget participatif a récemment été déposé par notre groupe et renvoyé à la Municipalité.

Cet amendement pose deux problèmes. En premier, il semblerait que davantage de budget n'irait pas dans le sens d'un renforcement de la démocratie. Il creuserait les inégalités entre habitants et quartiers. Pour que ce budget soit démocratique, les règles du jeu doivent faire l'objet de réajustements de la part de la Municipalité en fonction du bilan officiel fait par des chercheurs zurichois. Cette subvention ne serait pas pérenne. C'est une nouvelle fois à nos municipaux de réfléchir à sa pérennisation et aux modalités de cet outil. Nous vous invitons à refuser l'amendement.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Nous allons nous opposer à l'amendement. Non que nous ne soyons pas d'accord avec l'idée, extrêmement bonne, du budget participatif. J'avais déposé un amendement il y a longtemps pour promouvoir cette idée. La Ville de Lausanne l'a déployé en dénaturant ce que j'avais proposé.

Un budget participatif n'est pas simplement un chèque en blanc pour dépenser. Ça devrait impliquer une notion de sélection des prestations, des actions de la Ville. Lorsqu'on parle de budget, on ne doit pas simplement parler de ce qu'on pourrait faire, mais aussi de ce que l'on ne doit plus faire.

J'ai l'impression que, dans la démarche de l'amendement, l'idée est d'augmenter encore plus le potentiel des choses qu'on peut faire en plus. Comme vous le savez, nous avons 62 millions de déficit qui s'accumulent sur tous les autres déficits. Peut-être que le budget participatif devrait prendre plus en compte l'idée de demander à la population quelles seraient les prestations qu'on devrait abandonner pour arriver à l'équilibre budgétaire.

Pour cette raison, nous refusons cette bonne idée qui s'applique mal dans la logique budgétaire actuelle.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts) :** – Notre groupe soutient les projets participatifs, mais estime que le montant est basé à l'aveugle. Il faudrait définir le but du budget participatif. Dans une grande partie des projets, des montants sont prévus et pour une consultation publique. Une analyse doit être faite quant à la qualité du projet. Nous estimons qu'un dépôt d'un postulat serait plus approprié pour répondre efficacement à cette proposition. C'est pourquoi notre groupe refuse l'amendement.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Je vais comparer avec d'autres budgets participatifs, comme celui de Paris ou de Porto Alegre. Il y a quelques inexactitudes. D'abord, les budgets participatifs dans la plupart des villes du monde sont calculés en proportion du budget d'investissement, et non en fonction du budget de fonctionnement. Et puis, il y a aussi une différence dans le raisonnement : dans des villes comme Paris ou Porto Alegre, le budget participatif a un but important de redistribution dans un contexte de forte ségrégation spatiale. La distance entre la population et les élus est vécue comme abyssale.

Du point de vue de Lausanne, différentes raisons font que la ségrégation spatiale est moins forte. Les outils de démocratie directe et la diversité du présent Conseil communal font que la distance par rapport à la population est moins grande. Les enjeux de redistribution doivent être traités autrement. Il s'agit aussi de mettre en valeur la citoyenneté et une autre manière de s'investir dans le débat politique.

Les budgets participatifs dans d'autres communes, puisqu'ils dépendent du budget d'investissement, financent aussi des infrastructures. Les habitants proposent et choisissent ce que la Ville construit avec cet argent. Dans le cadre du budget participatif, il y a une

participation tout au long du processus. Les habitants peuvent voter pour décider des projets retenus. Les projets qui sont soumis sont aussi des projets qui favorisent le lien social. Ils sont mis en œuvre par les personnes proposées. Du coup, ce sont des projets pour et par les habitants. C'est, de ce point de vue, une manière de mettre en valeur une citoyenneté différente. A notre avis, c'est une des innovations du budget participatif lausannois. Cela implique que nous dépendons aussi de la capacité des habitants à mettre en œuvre des projets.

Tous projets confondus, faisables ou pas, le montant n'a pas dépassé 500 000 francs. Avoir un budget de 3,5 millions dans les modalités du budget participatif actuel, cela revient à avoir un montant supérieur. Du coup, le vote n'aurait plus de sens. De ce point de vue, j'interprète la démarche comme une volonté de questionner le principe du budget participatif.

C'est l'objet d'un postulat déposé. Il pourrait avoir le même titre que l'amendement. C'est l'objectif de la Municipalité : il y a un projet pilote pour trois ans, et un bilan doit être fait au terme des trois années. Cela permettra d'identifier les orientations, le développement et l'amélioration par la suite.

**Mme Maimouna Mayoraz (EàG) :** – Désolée de prendre la parole après M. Payot. J'aimerais préciser quelque chose. Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc. Il y a des mécanismes qui sont appliqués quand on demande à utiliser l'argent d'un budget participatif. Il s'agit d'une autorisation de dépenser dans ce cadre-là.

Par rapport à ce qui a été dit par mon collègue du Parti socialiste, on se réjouit de voir les postulats, mais pourquoi ne pas le mettre en place maintenant ? L'objectif d'un budget participatif, c'est ça. Pour pouvoir donner de la responsabilité, et des moyens d'agir à la population, et je pense que c'est clair et que c'est déjà un objectif assez louable en soi.

**L'amendement Johann Dupuis est refusé par 70 non, 9 oui et 3 abstentions.**

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Ce Conseil communal débat régulièrement de la FASL, de ses 17 lieux d'animation socioculturelle, de ses 90 collaboratrices et collaborateurs, dont une soixantaine d'animatrices et animateurs, professionnels, diplômés de hautes écoles dont la mission première est la création et le renforcement du « vivre ensemble » dans les quartiers.

Tous les audits conduits jusqu'ici, celui de l'IDHEAP comme celui du CFL, ont conclu à la qualité des prestations fournies par la FASL. Les faiblesses identifiées concernaient des problèmes de gouvernance, en particulier l'implication de la Ville, qui ont été en grande partie corrigés par une révision des statuts de la FASL, puis par une modification des rapports entre celle-ci, la Ville et les lieux d'animation socioculturelle entérinés en janvier 2020.

Mais le problème principal qui affecte la qualité des prestations d'animation socioculturelle en ville de Lausanne est ailleurs et il n'est toujours pas résolu : il s'agit du manque patent de ressources financières et en personnel de l'animation socioculturelle lausannoise.

Pour le dire clairement, La FASL a besoin de davantage d'animateurs et animatrices socioculturels. La hauteur de la subvention de la Ville à la FASL stagne et a même quelque peu diminué au cours des dernières années, les charges, elles par contre sont stables, mais surtout et c'est bien là le problème, les besoins ont grandement augmenté !

Ce n'est pas un scoop, notre société est de plus en plus divisée et le vivre ensemble mis à mal. La crise du Covid a laissé des traces sur la cohésion sociale et la santé publique. Les symptômes sont observés par la plupart des professionnels de terrain : dépressions en forte hausse chez les jeunes et moins jeunes, augmentation des problèmes de dépendance à l'alcool et au cannabis, augmentation de l'obésité chez les enfants et dans la population.

Lausanne serait en mesure de renforcer son dispositif de prévention et de montrer sa volonté de recréer du lien social dans les quartiers. Pour cela, il s'agit de soutenir les habitantes et les habitants, les aider à libérer leur parole, dans des lieux où elles et ils pourront partager, dialoguer et agir. Ces lieux, nous n'avons pas à les créer, car ils existent déjà ! Ce sont les Centres et Maisons de quartier. Il faut juste les soutenir et les doter adéquatement en personnel.

Or, nous savons que, par sous-effectif, principalement dans des situations de quartiers complexes, certains lieux d'animation socioculturelle doivent limiter leur rôle et leurs activités pourtant plus nécessaires que jamais.

Comment expliquer par exemple que des centres comme celui du quartier de Prélaz, dont les besoins sont évidents, n'ont même pas 3 EPT ? Comment espère-t-on que les centres de quartier puissent accomplir leurs missions et remplir les objectifs assignés lorsqu'ils sont à ce point sous-dotés en personnel ?

Nous avons mené une enquête et il n'y a pas moins de 6 centres sur les 17 que possède cette ville qui ne disposent même pas de 3 EPT, que l'on peut définir comme un seuil critique minimal afin qu'un centre soit en mesure de mener des activités selon des horaires à la fois adaptés aux enfants, aux adolescents ainsi qu'aux adultes.

La Convention de subventionnement signée avec la FASL, fin 2019, ne prévoyait pas le COVID, ni même l'augmentation de l'angoisse chez les jeunes, en relation notamment avec l'urgence climatique. La réalité aujourd'hui, c'est que l'animation socioculturelle à Lausanne est clairement sous-dotée en ressources. Par comparaison, Genève, qui comporte également 17 lieux d'animations, exactement comme Lausanne, possède le double d'EPT attribués à des animateurs socioculturels.

Nous savons que le PLR souhaiterait municipaliser l'animation socioculturelle, ce qui est un comble lorsque l'on sait ce que des penseurs réellement libéraux penseraient de l'étatisation d'une prestation aujourd'hui déléguée à une fondation indépendante gérant des professionnels de terrain et appuyée par de nombreux bénévoles encadrés par des associations.

Mesdames et messieurs, cette municipalisation, même si elle intervenait, ne changerait strictement rien au problème de la sous-dotation en ressources humaines des centres de quartier, qu'il faudrait de toute manière pallier tôt ou tard. C'est ce que cet amendement vous propose de faire immédiatement par une augmentation de la subvention à la FASL pour la création de 2 EPT supplémentaires dédiés à l'animation socioculturelle des quartiers. Je vous encourage fortement à adopter cet amendement.

Amendement Johann Dupuis – compte 5010

**Comblent le manque de RH pour l'animation socioculturelle** (augmentation de la subvention à la FASL pour l'engagement de 2 EPT). Les lieux d'animation socioculturelle dotés de moins de 3 EPT n'ont pas assez de ressources humaines pour mener correctement

à bien leur mission. Les besoins effectifs pour corriger cette sous-dotation s'élève à environ 3.6 EPT pour l'ensemble de la ville. Nous proposons une augmentation progressive des ressources humaines allouées à la FASL pour combler cette lacune.

+ 300 000,00

**Mme Eliane Aubert (PLR) :** – Je remercie M. Dupuis d'avoir rappelé le postulat que le PLR a déposé depuis trois ans sur le mauvais fonctionnement de la FASL qu'on avait dénoncé. Un rapport de l'IDHEAP avait dénoncé ce mauvais fonctionnement.

Ce postulat a été déposé il y a trois ans et nous sommes en attente d'un rapport-préavis de la part de la Municipalité.

Je rappelle que la FASL touche une subvention de 11 millions par année. Et comme vous l'avez dit, elle est au bénéfice d'une nouvelle convention signée en 2020. Elle s'étend sur trois ans. Et elle sera valable jusqu'en 2023. La FASL s'est réorganisée dans ses statuts et notamment dans son Conseil de fondation.

Il est donc nécessaire, avant d'octroyer tout poste supplémentaire ou toute autre chose, d'avoir un bilan complet du fonctionnement de la FASL. Il sera présenté dans le rapport-préavis de la Municipalité. Il est hors de question d'accorder des postes supplémentaires, de faire un chèque en blanc, alors que nous ne savons pas comment fonctionne cette FASL. Le PLR refusera cet amendement et vous invite à faire de même.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – L'UDC refusera ce préavis, dans la logique expliquée par Mme Aubert. Je me permets une remarque. M. Dupuis a dit que le cannabis rendait dépendant et que c'était clairement un problème. Je vois qu'il a eu un élan de sincérité lors de ce débat budgétaire. Je l'en remercie.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – L'animation socioculturelle lausannoise est confiée pour l'essentiel à la FASL, avec une subvention qui totalise maintenant 12 millions. Montant qui est en hausse significative depuis vingt ans. En 2003, c'était à 7 millions, en 2010, 8 millions. La mention de baisse régulière me paraît contestable.

Le travail de la FASL est reconnu pour sa qualité et pour sa complexité. Ce sont des échanges longs qui ont abouti à la signature d'une convention valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. C'est aussi un changement d'organisation, qui fait que la Ville a quitté le conseil de fondation et une convention définit de manière plus concrète les activités qui sont assurées pour les différents publics de l'animation socioculturelle.

Il appartient ensuite à la FASL, avec une subvention globale, de pouvoir définir une clé de répartition, qui est une question complexe, avec à la fois des lieux qui peuvent avoir des besoins différents, des infrastructures qui ont des ampleurs et des programmes qui sont variables. La dotation en EPT va de 1,6 pour un terrain d'aventure jusqu'à plus de 5 EPT pour des équipes comme celle de Pôle Sud ou de maisons de quartier. Il y a une variation.

Il y a aussi un besoin de transparence par rapport aux critères qui sont faits. Cela dit, c'est aussi un enjeu du point de vue de la FASL de pouvoir redonner une plus grande clarté en la matière et de définir quels sont les projets qui sont développés dans ce sens.

Le travail qui est fait par la FASL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 est aussi de travailler avec les associations pour renouveler les conventions avec chacun des 17 lieux et pour définir plus

précisément les projets qui s'insèrent dans chacun de ces 17 lieux. Ce travail permettra d'avoir une meilleure vue d'ensemble des différentes spécificités des lieux et d'avoir une base de répartition de la subvention qui soit plus claire en la matière.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Une phrase du municipal me fait tiquer. Il y a eu une convention, il a été dit que la Ville avait quitté la table des discussions. Ce qui est pour nous un problème. Ça a été souligné dans tout ce débat.

Quant à venir dire qu'une fondation indépendante ne pourrait pas mettre son nez dedans, mais quand on la finance à 99 %, qu'elle reçoit 12 millions, on est assez loin d'une fondation totalement indépendante. Ça donne l'impression de vouloir le beurre, l'argent du beurre et le reste. C'est un peu compliqué dans cette gestion-là, avec l'absence de la Ville qui s'est retirée faute de négociation assez ferme, compte tenu du fait qu'elle la finance à 99 %.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Le seul argument un peu sensé que j'ai entendu ce soir a été prononcé par la droite. Madame préfère attendre l'avis de la Municipalité. Mais c'est déjà maintenant et aujourd'hui que l'on sait la sous-dotation en personnel d'animation socioculturelle dans des centres de quartier qui sont dans des quartiers qui connaissent des problématiques sociales vivaces.

Cette problématique ne peut pas être ignorée. On ne peut pas faire semblant de ne pas l'avoir. On ne peut pas faire la politique de l'autruche. Ceux qui s'appêtent à revisiter l'amendement ne jugent pas digne de prendre la parole pour exposer leur pensée. Ce que je trouve lamentable. Pour cette raison, je demande le vote nominal.

**La demande d'appel nominal étant soutenue par un nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – J'essaie de ne pas toujours intervenir au début, mais de laisser le débat se dérouler un peu. M. Dupuis anticipe un peu la position de notre groupe. Une partie soutiendra l'amendement. On discute souvent de la FASL, jamais en positif.

Quelques mots pour prendre le contre-pied. Globalement, les analyses et les audits montrent que le travail des animateurs et des animatrices, les retours montrent à chaque fois que les animateurs demandent ce qui ne suffit pas, ce qui peut être amélioré, il n'a pas de réponse sur le fond.

C'est une réponse structurelle. Mais ce n'est jamais le travail fait par des spécialistes remises en question. On a vécu une situation compliquée. La FASL est dans une période un peu plus calme. Une phase de stabilisation. Nous avons évité la municipalisation larvée.

On a eu des interpellations des gens de gauche. Cette situation, personne ne la voulait. Arrivé en bout de course sans avoir eu de débat au sein du Conseil. On sera toujours de ce côté-là. On ne peut pas avoir dans ce domaine une forme de tableau Excel avec des choses qu'on impose aux 17 maisons de quartier, le fait qu'elles devraient accomplir les mêmes missions. Selon l'endroit où vous vous trouvez, vous n'avez pas le même public, les mêmes missions.

Sur la position du groupe, il y a une structure, un certain nombre de relais. Le groupe n'est pas le seul à avoir des contacts avec des animateurs et des animatrices. Une bonne partie du groupe est sur une position qui est de dire qu'on refusera l'amendement en attendant de voir la Municipalité revenir avec ce bilan qui détaille la situation et la suite de cette politique.

L'idée, c'est d'éviter cette municipalisation larvée. Une autre partie du groupe soutient l'amendement pour souligner la situation difficile dans un certain nombre de maisons de quartier. Une partie du groupe votera les 300 000 francs pour amener un coup de pouce à certaines maisons de quartier.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Naturellement que la réponse au postulat de Mme Aubert sera l'occasion d'avoir un débat autour de l'animation socioculturelle en 2022. L'enjeu était aussi de voir l'organisation de 2020 se concrétiser avant de présenter de nouveaux détails.

M. Panchard dit qu'on ne parle jamais en positif de l'animation socioculturelle dans ce cénacle. Il me semble que c'est faux. L'action socioculturelle est reconnue dans son intérêt et sa qualité. L'essentiel des enjeux, c'est plutôt des questions de gouvernance. Comment les activités et les services peuvent être coordonnés avec les autres services de la Ville de Lausanne ?

C'est aussi l'occasion de répondre à M. Philippe Miauton. Il s'inquiète de notre départ de la table des discussions avec la FASL. Il s'agit de quitter le Conseil de fondation, c'est autre chose. Il s'agit de considérer qu'on ne doit pas se retrouver à piloter un organisme que l'on subventionne. La volonté de la Ville est d'améliorer la coordination avec les acteurs de l'animation socioculturelle – c'est ce qui se développe durant cette année – et de le faire en dehors du Conseil de fondation, avec des espaces de débat et de discussion séparés.

**L'amendement Johann Dupuis est refusé par 54 non, 23 oui et 7 abstentions.**

105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
61	Aubert	Eliane	PLR	NON
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
92	Beausire Ballif	Karine	PS	NON
22	Benvenuti	Romane	VER	ABS
56	Bérard	Marlène	PLR	NON
15	Berguerand	Anne	VER	ABS
63	Bettens	Eric	VER	OUI
85	Billard	Aude	PS	NON
52	Blanc	Pauline	PLR	NVT
102	Bonillo	Isabelle	EG	OUI
88	Brayer	Vincent	PS	NON
35	Cavalli	Virginie	VL	NON
93	Celik	Derya	PS	NON
71	Chatton	Angélique	VER	OUI
89	Chenaux Mesnier	Muriel	PS	NON
25	Christe	Valentin	UDC	NON
103	Conscience	Pierre	EG	OUI
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	OUI
27	D'Acremont	Valérie	VER	OUI
69	Dakkus	Sima	VER	ABS
83	Dana	Louis	PS	NON
36	De Benoit	Alice	VL	NON
48	De Haller	Xavier	PLR	OUI
78	De Vargas	Samuel	PS	NON

96	Depallens	Sarah	PS	NON
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	NON
24	Di Giulio	Nicola	UDC	NVT
17	Dubas	Daniel	VER	OUI
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
107	Dupuis	Johann	EG	OUI
66	Fahmy	Olivia	VER	OUI
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	NON
42	Gemesio	Denise	PLR	NON
43	Gendre	Jean-Pascal	PLR	NVT
19	Gerber	Alexandra	VER	ABS
29	Girardet	Alice	VER	OUI
82	Goumaz	Christine	PS	NON
81	Graff	Séverine	PS	NON
68	Ho	Ngoc Huy	VER	OUI
100	Jaffar	Mountazar	PS	NON
75	Kamenica	Musa	PS	NON
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
86	Kessier	Sébastien	PS	NON
30	Kilani	Feryel	VER	NON
51	Klunge	Henri	PLR	NON
99	Kulmiye	Yusuf	PS	NON
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	NON
94	Lavanderos	Astrid	PS	NON
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
104	Manzoni	Laura	EG	OUI
50	Marmy	Olivier	PLR	NON
23	Masson	Jean-Luc	UDC	NON
112	Mayoraz	Maimouna	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	NON
62	Miauton	Philippe	PLR	NON
33	Mori	Patrizia Deborah	UDC	NON
67	Morin	Ariane	VER	ABS
34	Moscheni	Fabrice	UDC	NON

77	Mossier	Varuna	PS	NON
74	Namasivayam	Thambipillai	PS	NON
79	Neumann	Sarah	PS	NON
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
38	Paquier	Mathias	VL	NON
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	NON
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
80	Philippez	Roland	PS	NON
58	Piquet	Antoine	PLR	NON
55	Piron	François	PLR	NON
91	Raçine	Joëlle	PS	NON
87	Reymond	Onaï	PS	NON
20	Roch	Karine	VER	OUI
14	Rudaz	Benjamin	VER	ABS
97	Salzmann	Yvan	PS	NON
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	OUI
54	Saugy	Anouck	PLR	NON
39	Schaller	Graziella	VL	NON
90	Thanh-My	Tran-Nhu	PS	NON
31	Thorens	Olivier	VER	ABS
111	Timofte	Anais	EG	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	NON
65	Vouga	Maurane	VER	OUI
40	Vouillamoz	Vincent	VL	NON
98	Yemane	Samson	PS	NON
113	Zecca	Manon	EG	OUI
41	Ziehli	Yohan	UDC	NON

**Mme Laura Manzoni (EàG) :** – Je dépose un amendement. Le domaine de l'accueil parascolaire souffre d'insuffisance structurelle. Malgré l'annonce de places supplémentaires prévues pour la rentrée 2022, dans le cadre de l'interpellation urgente de M. Gaillard traitée il y a quelques semaines, une large majorité du plénum a voté une résolution qui demandait à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour répondre à la demande en matière d'accueil scolaire, en réduisant au minimum les délais d'attente.

Ils sont trop importants actuellement. Le cas échéant, en sollicitant des crédits supplémentaires. A l'heure actuelle, nous manquons de planification pour les familles. Les statistiques mettent en évidence une pénurie à laquelle il faut ajouter les cas de figure qui sortent des statistiques. Comme les systèmes de garde de dépannage, l'aide des voisins, des grands-parents, le baby-sitting. Les changements de quartier, la réduction ou l'abandon de l'activité professionnelle.

Il est certain que le manque de moyens est important et urgent. A l'avenir, de nouveaux quartiers vont voir le jour. La population lausannoise va s'accroître. On estime à 30 000 habitants de plus d'ici 2030. Il y aura une diminution des places d'accueil, les élèves dans la garderie au profit des places en nurserie. L'offre s'étend aux élèves de 1P et 2P. Des économies sont annoncées dans le domaine de l'accueil parascolaire.

Citons le projet de diminuer de 30 minutes les devoirs accompagnés, de fusionner cette prestation moins onéreuse pour les familles avec un autre accueil à partir de la rentrée 2020 :

quel type de société nous désirons ? Une société solidaire qui prend en charge sa jeunesse ? Un modèle qui ne fait payer les services qu'à celles et ceux qui ont les moyens d'en profiter.

Afin d'offrir une prise en charge optimale et des conditions de travail exemplaires pour le personnel, en 2022, la Ville devra assumer des coûts supplémentaires pour l'accueil parascolaire. Nous proposons de doubler la dotation de 340 000 francs prévue pour l'année 2022 pour laquelle parascolaire, en accélérant ainsi la création de nouvelles places.

Amendement Laura Manzoni – compte 5800

**Un enfant = une place en APEMS :** Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, nous proposons de doubler l'augmentation de 340'000 CHF prévue par la Municipalité pour l'année 2022, de sorte à accélérer la création de nouvelles places.

**+ 340 000,00**

**Mme Séverine Graff (Soc.) :** – Le groupe socialiste appelle à refuser cet amendement. L'accueil de jour est un dossier prioritaire bien entendu. J'en veux pour preuve le postulat de Benoît Gaillard qui a été déposé en janvier 2019. Ce postulat demandait un plan de développement et d'investissement pluriannuel.

Dans l'immédiat, il faut rester attentif face à de nouvelles tensions dans certains quartiers. Le budget que nous discutons prévoit la création de 340 places pour le parascolaire. C'est important. Surtout, M. le municipal David Payot s'est engagé à donner une réponse au postulat 100 % fin mars.

Cette réponse va apporter une stratégie globale sur le parascolaire. Elle sera durable. Le groupe socialiste est satisfait de cette manière d'opérer. Le dossier de l'accueil de jour nécessite une planification structurelle, pas une réponse au lance-pierre.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – A priori, il y a deux amendements qui ont été annoncés concernant l'accueil de jour. L'autre concerne le préscolaire. La politique d'accueil de jour de la Ville de Lausanne est un élément phare du programme de la législature présentée le 30 novembre, avec la volonté de créer 1200 places pour les enfants de 4 mois à 12 ans, avec des moyens conséquents pour permettre le développement des places.

Le budget actuel affiche une augmentation de 6 millions. Pour toute la législature, il y a 15 millions de la part de la Ville, c'est-à-dire, compte tenu de la participation des parents et des autres acteurs, employeurs et Canton, un montant total des dépenses brutes de 30 millions pour l'accueil de jour. Cela sera développé au cours de la législature. C'est une accélération par rapport à ce qui s'est fait jusqu'à présent. Une accélération qui se fait aussi avec la perspective de pouvoir répondre à une demande, qui augmente régulièrement au fur et à mesure que l'offre se développe et que sa qualité et son accessibilité sont de plus en plus reconnues. C'est un élément fort du programme de la législature que nous présentons.

En ce qui concerne l'accueil parascolaire, la volonté est de pouvoir répondre à la demande des parents pour l'ensemble des besoins de conciliation et d'avoir au moins une offre en matière de socialisation pour les parents qui n'ont pas de besoins de conciliation. Cela continue à être l'objectif et cela s'est concrétisé par 160 places de plus à la rentrée, qui seront pérennisées en 2022. Et 180 places supplémentaires sont planifiées pour la rentrée 2022. S'y ajoutent les 160 places pour le développement de l'accueil 7P et 8P, qui va répondre à l'ensemble de l'offre en matière parascolaire.

Les facteurs de limitation, c'est une évolution de la demande qui n'est pas toujours prévisible d'un quartier à l'autre. Cela dépend de fluctuations de la démographie et du recours des parents aux solutions parascolaires. L'autre limitation, c'est le fait de disposer de lieux adaptés. Naturellement que lorsque les besoins sont identifiés, la Ville cherche à y répondre au plus près, en recourant à des crédits supplémentaires.

Les montants de cette année ne devraient pas nécessiter des budgets supplémentaires. Il a été évoqué de faire des économies sur l'accueil parascolaire. Il est important de signaler qu'il n'y a aucune volonté d'économiser là-dessus. La fusion se veut comme une volonté d'avoir une prise en charge plus cohérente, avec des équipes indépendantes, avec à chaque fois des taux partiels pour les devoirs accompagnés. C'est plus cohérent pour l'accueil professionnel, mais aussi pour les parents.

Les tarifs des devoirs accompagnés sont différents : cela se fait parfois en fonction du revenu, du nombre de plages horaires demandées. Pour les devoirs accompagnés, cela se fait indépendamment des plages horaires demandées. Les devoirs accompagnés sont plus chers pour une famille avec de bas revenus et avec une demande d'accueil faible, et meilleur marché pour une famille avec de hauts revenus et des besoins forts. Cette différence de tarif peut aussi avoir des effets d'incitation non souhaitée. De ce point de vue-là, le fait d'avoir des tarifs homogènes paraît, au contraire, la volonté d'assurer une cohérence de cet accueil.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je m'excuse d'intervenir après le municipal, mais j'aimerais lui poser une question. Avoir un certain ordre de grandeur. Si on imagine une place en maternelle par enfant, pour tous les enfants lausannois avec une place garantie la journée, a-t-on une estimation de combien il faudrait financièrement pour assurer cette situation ? Est-ce que cela a été calculé ? Peut-on avoir une idée de cette augmentation, ce qu'elle est sur la part idéale des choses ?

Dans certains pays, les enfants vont toute la journée à l'école et ne s'arrêtent pas à midi. Ils vont toute la journée à l'école pour tous les enfants. C'est donc une enfant, une place en APM. Est-ce que vous avez une idée du coût réel ? On ne sait pas si ça représente 10 % du besoin, 50 % du besoin, 100 % du besoin idéal. Je ne sais pas si je suis claire.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Si je comprends bien la question de Mme Piron, il s'agit de savoir combien coûterait un accueil à midi pour l'ensemble des enfants dans une logique d'un accueil identique à celui de l'école, gratuit et obligatoire. Ce n'est pas le calcul que nous avons fait, car cet accueil n'est pas obligatoire et les parents n'y recourent pas dans leur ensemble.

Par contre, la volonté de la Ville de Lausanne est de répondre à l'ensemble de la demande, dès aujourd'hui, y compris à la rentrée, et d'autant plus à la rentrée 2022. Les montants qui sont sollicités le sont pour répondre à la demande exprimée en termes de conciliation et d'avoir une offre de socialisation pour tous les enfants à Lausanne.

Ensuite des montants sont anticipés pour des augmentations scolaires au fil des années. C'est aussi parce que nous anticipons une augmentation de la démographie et une hausse du taux de recours dans les années à venir. Mais le but est de pouvoir déjà répondre à l'ensemble de la demande avec les montants sollicités cette année.

**Mme Aude Billard (Soc.) :** – Je m'excuse de prendre la parole derrière le municipal. Pour rebondir sur la question de Mme Piron, qui nous interpelle, je comprends que vous n'ayez pas fait ce calcul, mais pourriez-vous vous donner le montant par enfant actuellement ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – L'accueil n'est pas calculé par plage horaire. Il y a aussi des calculs des frais qui sont linéaires et d'autres qui ne le sont pas dans le cadre d'un accueil qui se fait sur différentes plages horaires. Ce que je peux dire, c'est qu'en général, si on calcule sur les places en parascolaire, on partirait sur 14 000 francs bruts par année pour un enfant à plein temps.

**L'amendement Laura Manzoni est refusé par 56 non, 18 oui et 10 abstentions.**

**Mme Maimouna Mayoraz (EàG)** : – Je vais présenter cet amendement à la place de ma collègue. J'espère lui faire justice.

Le problème du manque de places dans les crèches et garderies augmente de jour en jour. Bien qu'on en parle comme d'un problème prioritaire et urgent, la Municipalité ne fait pas le nécessaire. Les parents et leurs enfants continuent d'être refusés en crèche et garderies. Mais une des promesses électorales de la Municipalité est un enfant, une place en crèche.

Sur la liste d'attente pour les 0 à 4 ans, il y a 1300 enfants, équivalant à 900 places non disponibles. La Municipalité prévoit 89 places de plus en 2022 et donc, dans le cas de 800 enfants, la famille n'obtiendra pas de place.

Le manque de place entraîne des problèmes d'inégalité de place et de genre. Ce sont souvent les mères qui gardent leurs enfants, ce qui retarde le retour sur le marché du travail. Durant les premières années de vie, ne pas fréquenter une crèche est un grand désavantage pour les enfants non francophones ; cela affecte la réussite scolaire dans les années suivantes.

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, nous voulons augmenter de 10% les moyens pour les crèches et garderies, non seulement pour les enfants dont les parents travaillent, mais pour que tous les enfants puissent aller à la crèche. C'est insuffisant au vu des besoins, mais ça représente un pas dans la bonne direction. On espère que la majorité de cet hémicycle soutiendra cet amendement pour avancer vers l'objectif d'un enfant, une place en crèche.

Nous nous permettons de rappeler que plusieurs composantes de ce Conseil ont fait cette promesse, pour que plus de familles lausannoises puissent obtenir une place en crèche pour leurs enfants. Nous proposons 3 000 939 francs en plus du montant alloué par la Municipalité.

Amendement Maimouna Mayoraz – compte 5900

Un enfant = une place en crèche : Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, nous proposons d'augmenter de 10% les moyens alloués au Service d'accueil de jour pour les crèches et garderies

**+ 5 501 800,00**

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Je ne répéterai pas les intentions de la Municipalité en matière de programme de législature.

Peut-être, préciser en matière d'accueil préscolaire que la volonté est de développer progressivement les places. L'ouverture de chaque structure est un enjeu en soi, avec la volonté d'avoir une localisation adaptée, des aménagements adaptés, de pouvoir construire une équipe avec un projet institutionnel qui tienne compte des réalités et que ce n'est pas un travail qui peut se faire en masse ; il doit se faire en tenant compte des besoins et de leur évolution, et avec l'espoir de répondre à la demande d'ici la fin de la législature.

Un des outils qui est souvent utilisé pour mesurer la demande, c'est la liste centralisée. Toutes les familles s'annoncent quand elles ont un souhait d'accueil de jour. Des chiffres ont été évoqués par Mme Mayoraz. On peut mentionner le fait qu'il y a, au 1<sup>er</sup> décembre, 1387 enfants sur la liste d'attente centralisée.

Il importe de signaler que ce n'est pas forcément des enfants pour lesquels la place manque. Il y a aussi des enfants qui sont à admettre pour lesquels les parents sont en congé maternité ou pour lesquels la date d'accueil souhaité est plus tardive. Ce sont des chiffres qui évoluent positivement. En 2011 et en 2016, la liste d'attente totalisait 1800 enfants. Entre 2011 et 2016, l'offre avait augmenté, mais la demande a aussi augmenté. On est plutôt en train de rattraper cette demande. De ce point de vue, on s'inscrit dans cette volonté de répondre à la demande et de garantir à chaque enfant une place en crèche si une demande est faite.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Ça s'est décalé de quelques secondes avec M. le municipal. Je voudrais donner la position du groupe socialiste et formuler une demande pressante à l'intention de la Municipalité.

Cet amendement nous est familier. Ce n'est pas la première fois qu'on se retrouve à intervenir à ce sujet. Il est absolu, on ne peut avoir que de la sympathie. Je signale simplement que, puisque nous sommes dans le débat budgétaire, si nous voulons le mener avec sérieux, il faut peut-être contredire le diagnostic qui a été posé par ma collègue Mayoraz qui a dit « le problème augmente de jour en jour ».

Dans les faits, le nombre de places créées augmente plus rapidement que la démographie des groupes d'enfants concernés depuis des années. De manière relativement constante. C'est un rythme d'augmentation qui n'est pas encore satisfaisant. Peindre le diable sur la muraille en disant que le problème s'aggrave ne me semble pas justifié.

Deuxième point sur ce débat budgétaire, j'y vois quelque part le couronnement d'une méthode qu'on a développée à plusieurs reprises sur ces amendements. La pression par le biais d'interpellations et de postulats, de positionnement ferme a payé.

Je signale à cette assemblée que, dans l'annonce de son budget pour l'année prochaine, la Municipalité prévoit la création de 430 nouvelles places d'accueil parascolaire et préscolaire. 430 à mesurer avec 1000 places créées sur la législature passée.

Ce rapport entre 1000 et 430 démontre que les orientations politiques marquées, comme le signalait ma collègue, par les représentants et les groupes politiques de cette assemblée, notamment celui auquel j'appartiens, ont un effet. Elles déploient sur la durée des impacts sur le rythme d'augmentation du nombre de places d'accueil en garderie.

Dernier point. C'est la demande que j'ai reformulée à la Municipalité. Je l'ai dit l'année passée et l'année d'avant. Nous souffrons d'un manque d'indicateurs et d'un manque d'indications stratégiques de la part de la Municipalité. Il serait souhaitable de savoir quelles sont les projections démographiques du côté des enfants pour les cinq ou les dix prochaines années.

Quelles sont les projections du point de vue de l'évolution sociale ? Du taux de recours ? L'utilisation des places de crèches et la demande concerne de plus en plus de parents. C'est des choses qu'on peut évoluer et faire des scénarios.

On aimerait savoir ce qu'il est réaliste de créer de nouvelles places d'accueil ou dans la vie, dans les nouveaux quartiers, dans les quartiers existants. Ce diagnostic a été demandé il y a

trois ans. Il serait temps que la Municipalité nous réponde. Je me suis laissé dire récemment par le municipal que cette fois-ci, c'était la bonne et que nous aurions ses réponses en 2022.

Je prends l'élan de cet amendement budgétaire, quoique je m'y oppose pour les raisons évoquées. Je prends cet élan pour un engagement supplémentaire à faire diligence sur ce point et à nous dire enfin à quel rythme et pour atteindre quels objectifs nous créons ces classes années après année dans les procédures budgétaires. Désolé d'avoir été un peu long et merci de votre attention.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je profite de la discussion précédente pour étendre ma question. On parle de 400 places à ouvrir sur 1000 places créées dans la législature. Ce chiffre de 400 ça représente combien de la demande idéale ? Je me permets de reposer la question : si tous les enfants avaient une place en crèche, combien cela représenterait ? Il y a des statistiques qui nous manquent pour nous rendre compte de ce qui resterait encore à investir.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Notre groupe salue Ensemble à Gauche pour cet amendement classique, qui revient d'année en année pour faire pression. Dans notre majorité, ne pas soutenir une augmentation sans connaître en détail la situation lausannoise en matière de crèches. Un rapport municipal est attendu. Notre collègue parlait de pression constante sous diverses formes. Nous avons assumé notre position avec le dépôt d'un postulat qui concernait la question des listes d'attente, la nécessité de transparence vis-à-vis des parents.

Pour obtenir une place en crèche. Ça ne facilite pas la vie des familles. Cette problématique est fondamentale. On peut espérer une réponse à ce postulat dans le cadre de la réponse au postulat de Benoît Gaillard. Cela éviterait d'avoir cette réponse pour la liste d'attente dans trop d'années.

On pourrait discuter de manière globale. Il est aussi question de la pente de développement. Le plan pour faire coïncider les courbes des besoins en places de crèche avec le développement annuel. On a de la peine à se projeter sans voir l'ensemble des informations. C'est un refus dans la majorité du groupe, mais aussi un certain nombre de soutiens dans la lignée du postulat déposé.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je partage le constat. Le dépôt de l'amendement, le postulat qui a été signé sur la dernière législature, cela contribue à maintenir une pression, à exprimer une insistance quant à la nécessité d'aller plus vite pour résoudre ce problème de manque de place dans les crèches et les garderies de Lausanne.

Dans le parascolaire également. Nous faisons notre contribution ce soir. Face à ce sujet, on est face à une Municipalité qui a la même majorité depuis trente ans. On ne peut pas nous dire : il faut du temps pour résoudre un problème quand on est là depuis trente ans.

Des mesures supplémentaires pourraient être prises. On nous dit que ça n'est pas simple. Il faut ouvrir des structures. On nous invite à privilégier la voie du postulat. Il y a eu des législatures où on nous a dit que ça allait devenir une priorité.

Sur dix années, nos citoyens peuvent s'attendre à ce que le problème soit réglé plus rapidement. J'attends les chiffres et les données pour y voir plus clair. J'attends aussi les résultats concrets s'agissant d'ouverture de nouvelles places. C'est un besoin essentiel pour

que les parents des enfants puissent exercer leur activité et que les enfants trouvent une place en crèche.

**Mme Graziella Schaller (CPV) :** – J’ai de la sympathie pour ce genre de demande. Cela fait trente ans que les places en crèche manquent. On se rend compte que malgré la majorité qui déclare des intentions, il n’y en a pas beaucoup plus. Quelle est la politique mise en place pour approcher les institutions qui pourraient collaborer avec la Municipalité pour créer ces places ? C’est très bien d’avoir de l’argent.

Mais c’est important d’avoir des projets, de collaborer avec des entreprises, des institutions, des EMS. Ça serait bien de savoir comment cette prospective se fait. Et ceci, pour donner une chance à ces collaborations. Pour donner une place en crèche, on peut voter des crédits.

Mais sans bâtiment, c’est impossible de les ouvrir. Ça m’intéresserait de savoir comment sont organisées les prospections. Quelles sont les perspectives d’avoir de nouvelles places dans la région lausannoise dans les deux ou trois ans ?

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Par rapport aux souhaits de Benoît Gaillard d’avoir des perspectives précises en matière de développement, la réponse est 45% pour le taux de couverture et 5% pour l’augmentation démographique anticipée. Ce sont des chiffres qui méritent d’être contextualisés, avec des hypothèses qui doivent être contrôlées, des réalités différentes qui nécessitent une présentation plus soignée. Nous avons prévu de détailler cela dans un rapport-préavis.

En ce qui concerne la question du travail qui est fait avec d’autres institutions et d’autres acteurs, la Ville de Lausanne est souvent citée en exemple. Sur la soixantaine de structures d’accueil de jour préscolaire qui existent, une quarantaine est gérée par des associations et des fondations avec lesquelles la Ville passe des conventions, avec un nombre significatif de places qui sont conventionnées avec des employeurs. Il y a un intérêt à offrir des solutions de conciliation pour le personnel, et c’est un travail qui se fait de longue date. Les lignes en matière de collaboration et de coexistence des lieux municipaux et des lieux privés datent de 1986. C’est un rapport excellent, mais je peux comprendre que Mme Schaller ne l’ait pas en mémoire aujourd’hui.

**L’amendement Maimouna Mayoraz est refusé par 55 non, 18 oui et 12 abstentions.**

**M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur de la Commission des finances :** – La Commission des finances a approuvé le budget de la direction EJQ par 13 oui, deux non et sans abstention.

**Le budget de la Direction de l’enfance, jeunesse et quartiers est accepté par 60 oui, 17 non et 8 abstentions.**

Finances et mobilité

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Nous sommes face à un déficit de 62 millions. Quelle entité face à un tel déficit augmenterait ses salaires ? C’est bien ce qui est présenté dans le budget. Avoir une augmentation des salaires par rapport à 2021 alors que les finances de la Ville de Lausanne sont déficitaires.

Cet amendement, dans une logique d’exemplarité par rapport à nos concitoyens dans cette période du Covid-19, avec perte d’emploi, perte de l’investissement d’une vie... On pourrait maintenir le niveau salarial au niveau de 2021. Cela permettrait une économie de

3,86 millions. C'est intéressant dans le cadre du déficit du budget. L'amendement se lit de la manière suivante : il y aurait une économie de 3,8 millions par rapport au budget actuel.

Amendement Fabrice Moscheni – compte 6911

***Pas d'augmentation des salaires en 2022***

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
6911.308	-16'300'000	-3'860'000	-20'160'000

**Diminution de charges : CHF 3'860'000**

**Mme Anne Berguerand (Les Verts) :** – Notre groupe considère que ça n'est pas applicable. Une telle mesure pénaliserait les plus jeunes par rapport à d'autres. Notre groupe refuse naturellement les trois amendements concernant le gel des salaires. Nous vous recommandons de faire la même chose.

**M. Yusuf Kulmiye (Soc.) :** – Les conditions de travail des 5500 salariés de la Ville de Lausanne sont fixées dans un règlement du personnel qui prévoit contractuellement le paiement des annuités pour les fonctionnaires. Par conséquent, on ne peut déroger à cette disposition sans discussion avec les partenaires sociaux.

Ces amendements de la part du groupe UDC ne sont rien d'autre qu'une attaque directe à la fonction publique, mais également au service public dans son ensemble. Déjà cet été, les présidents de l'UDC Suisse et de l'UDC Vaud ont lancé leurs séries d'attaques contre la politique que nous menons, notamment à Lausanne. Le paradoxe et l'incohérence de l'UDC c'est que lorsqu'il s'agit des conditions de travail des employés du service public, ils tentent de les détériorer. Idéologie et dogmatisme : on démantèle le service public, pas d'Etat fort. Lorsqu'il s'agit de permettre à une partie de nos concitoyennes et concitoyens de vivre dans des conditions de vie dignes, ils les traitent de parasites.

Pour reprendre les propos de mon camarade conseiller national Roger Nordmann la semaine passée, au lieu de trouver une quelconque solution, partout et tout le temps, l'UDC préfère diviser plutôt que de participer à l'effort collectif.

Le PS est attaché aux bonnes conditions de travail des salariés de la commune et à un partenariat social fort et constructif, par conséquent l'amendement proposé par le groupe UDC, sera refusé à l'unanimité par le groupe socialiste. Mon intervention vaut également pour l'amendement UDC qui demande le gel des augmentations de salaire en 2022 pour les salaires supérieurs à 100'000 francs.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – J'essaierai d'être plus constructif que mon préopinant. Il me semble être dans une logique d'excitation ce soir. Mais, voilà, je voulais amener un élément important. Il y a l'aspect de la légalité.

Lors de la COFIN, sans vouloir parler de ce qui est discuté dans le cadre de la COFIN, puisque c'est confidentiel, Mme Germond a évoqué le fait que ce n'est pas légal de demander un tel blocage des salaires. Elle nous avait dit qu'elle allait nous fournir un avis de droit de la cellule juridique de la Ville de Lausanne. Mais nous n'avons pas reçu cet avis de droit. Le groupe UDC part donc du principe que l'aspect légal est possible. C'est pour ça que nous déposons cet amendement.

Par rapport à cet aspect de vouloir réduire, par une attaque frontale, le service public, j'aimerais souligner, dans une logique très factuelle et sans polémique, que nous ne voulons pas d'une baisse du service public. Simplement maintenir au niveau de 2021. Beaucoup de nos concitoyens ont eu une baisse de leur niveau de vie. Maintenir son niveau de vie en 2022 par rapport à 2021, c'est augmenter son niveau de vie par rapport aux autres.

Le maintien des salaires au niveau 2021 fait partie d'une certaine chance. Il ne faut pas voir cela comme un démantèlement du service public, mais simplement comme une mesure raisonnable.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – La question de la gestion des coûts en personnel fait partie des préoccupations du PLR. Mais celui-ci ne pourra pas soutenir l'amendement tel qu'il est proposé par l'UDC pour les raisons suivantes.

C'est une refonte complète du système et de l'approche salariale de la Ville de Lausanne qui doit être menée. L'augmentation systématique des salaires, en raison de la durée notamment des relations contractuelles des collaborateurs, doit être revue et débattue par le Conseil communal. D'autres critères, tels la performance, l'expérience et d'autres critères, doivent être inclus quand il s'agit d'augmenter les salaires.

Les amendements proposés par l'UDC ne permettent pas de mener à bien cette discussion et de juger de certains aspects plus importants pour le personnel pour une augmentation salariale. L'amendement, s'il est voté aujourd'hui tel que proposé par l'UDC, risque d'affecter injustement certains collaborateurs de la Ville qui auraient performé au-delà de ce qu'on pouvait attendre d'eux et qui verraient leur salaire gelé.

L'approche est complètement compréhensible. Une gestion de l'augmentation de la masse salariale de la Ville doit être repensée. Mais elle doit être repensée dans son intégralité.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – M. Fabrice Moscheni a déjà déposé ses amendements en commission des finances. J'avais évoqué la question de la légalité et il aurait été préférable de vous fournir cette précision avant le débat de ce soir. Je peux vous confirmer que notre service juridique a été formel : vos amendements nécessitent une modification du RPAC, si vous voulez modifier le système d'indemnité des collaborateurs de la Ville. Vos trois amendements sont impossibles sur un plan légal. Je vous confirme ce qui avait été dit en commission des finances. J'aurais dû vous faire parvenir ces éléments en préalable, je m'excuse, mais cela va dans le sens de ce que je vous ai dit en commission des finances.

**L'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 72 non, 5 oui et 4 abstentions.**

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je dépose une version modifiée de l'amendement qu'on a déjà discuté. Et qui a quasiment été accepté. Je vais être optimiste, quand on est de droite. N'ayant pas eu de réponse, je pensais que la légalité n'était pas un problème. Je prends note que la démarche n'est pas tout à fait légale.

Ce qui est intéressant ici, c'est l'économie qui serait faite si on bloquait les annuités pour les gens qui gagnent plus de 70 000 francs. Ça pourrait générer une économie de 2,86 millions au lieu de 3, 86 millions. On voit qu'il y a une distribution non linéaire en termes d'annuités, dans le cadre de l'administration.

Cet amendement qui vous est soumis, et qui, j'espère, pour le fond, trouvera bon accueil auprès de vous, vise à bloquer les annuités pour les fonctionnaires qui gagnent plus de 70 000 francs par année.

Amendement Fabrice Moscheni – compte 6911

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
6911.308	-16'300'000	-2'865'000	-19'165'000

#### **Diminution de charges : CHF 2'865'000**

**Mme Joëlle Racine (Soc.)** : – Yusuf Kulmiye vient de rappeler les conditions-cadres générales qui déterminent la fixation des salaires pour les fonctionnaires communaux. Elle est liée au règlement du personnel. On en a discuté. Tout changement est soumis au partenariat social, comme vient de le confirmer maintenant Mme la municipale.

Le PSL refuse l'amendement du groupe UDC qui demande de geler les salaires pour les salaires supérieurs à 70 000 francs et au-delà. Nous dénonçons cette attitude populiste qui consiste à dépeindre les employés de la fonction publique comme une caste qui serait à part de la société et qui aurait des privilèges injustifiés au regard des autres travailleurs. Il est temps d'arrêter de véhiculer ces clichés et ces visions erronées qui sont même néfastes en ces temps de pandémie.

C'est le moment de rappeler à quel point nous avons besoin du service public et à quel point les employés de la Ville de Lausanne continuent à fournir des services indispensables à la population lausannoise durant la pandémie. Au lieu de penser à un gel des salaires à l'égard des employés de la Ville, pensons à améliorer l'ensemble des conditions de vie et de la qualité de vie des Lausannois. Visons la cohésion au sein de la population plutôt que la division entre les citoyens. Le PSL refusera cet amendement et vous invite à en faire de même.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Je ne résiste pas à répondre à cette intervention qui montre l'aspect dogmatique du Parti socialiste lausannois. Vous savez peut-être qu'un des poids les plus importants dans le budget d'une famille, ce sont les impôts. Si on arrive à baisser un peu les points d'impôts de Lausanne et son budget, on va pouvoir enrichir les Lausannois. Ils vont peut-être consommer plus et générer plus de revenus fiscaux pour les entreprises.

Je suis d'accord avec vous, il faut enrichir les Lausannois. Et pas une logique de caste. Je crois que la baisse des impôts est quelque chose qui pourrait être une des missions de notre Municipalité et en tout cas de la fiscalité. La fiscalité augmente fortement. Je rappelle ici que vous avez voté une augmentation de 2 points de la fiscalité de la Ville de Lausanne en 2022 avec l'augmentation des taxes sur l'électricité.

Et vous qui revendiquez une approche sociale, sachez que les taxes touchent tout le monde, quel que soit le revenu. Elles n'ont rien de social. Et aujourd'hui, il y aura une augmentation forte de la fiscalité, quel que soit notre revenu. Ça va à l'encontre de tout ce que vous proclamez.

**L'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 74 non, 6 oui et 3 abstentions.**

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – *Last but not least...* La même version, le même amendement appliqué à des gens qui gagnent plus de 100 000 francs par année. Ce qui

j'espère, vous en conviendrez, constitue un salaire intéressant. C'est au-dessus des médianes de tous les citoyens suisses. Il s'agit de bloquer les salaires au niveau de 2021 pour les personnes qui travaillent pour la Ville de Lausanne qui gagnent plus de 100 000 francs annuellement.

Je me réjouis d'entendre l'intervention du Parti socialiste sur le fait que ces gens sont maltraités et qu'ils ne méritent pas un tel traitement de leur salaire, un tel massacre.

Amendement Fabrice Moscheni – compte 6911

***Pas d'augmentation des salaires en 2022 pour les salaires supérieurs à CHF 100'000***

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
6911.308	-16'300'000	-1'070'000	-17'370'000

**Diminution de charges : CHF 1'070'000**

**L'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 70 non, 9 oui et 4 abstentions.**

**M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur, Commission des finances :** – La Commission des finances a approuvé le budget sans amendement par 12 oui, 3 non, sans aucune abstention.

**Le budget de la Direction finances et mobilité est accepté par 63 oui, 16 non, et 6 abstentions.**

Services industriels

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Je vous serais reconnaissant de diffuser l'amendement. Mesdames et messieurs, 30 millions de francs par années qui sont reversés dans la caisse communale. La Ville de Lausanne et ses services industriels sont pris dans un paradoxe qu'il est difficile de continuer à ignorer. Depuis de nombreuses années, la Ville réalise une marge bénéficiaire importante sur la vente de gaz, aux alentours de 30 millions de francs par an qui sont reversés dans la caisse communale.

Concrètement cela signifie que la Ville finance en partie son fonctionnement, les salaires qu'elle verse, les prestations qu'elle fournit en commercialisant un produit néfaste pour l'humanité, pour les générations futures et pour notre environnement. Car oui, doit-on encore le rappeler, le gaz soi-disant naturel est un agent d'origine fossile provoquant d'importantes émissions de CO<sub>2</sub>, que ce soit lors de l'extraction, du transport ou finalement lors de sa combustion dans les processus énergétiques.

En décembre 2018 déjà, nous déposons un amendement au budget pour demander qu'une partie de la marge bénéficiaire réalisée sur la vente de gaz soit affectée spécifiquement à la mission de décarboner la ville. En 2019, ce Conseil communal a voté deux postulats, l'un d'Ensemble à Gauche demandant qu'un plan climat soit adopté et l'autre des Verts pour que l'urgence climatique soit déclarée. Nous votons aujourd'hui le budget 2022. Et c'est désormais la quatrième édition de cet amendement qui est déposée.

Et chaque année, nous recevons la même réponse désespérante d'une Municipalité décidément addictive aux énergies fossiles, cette Municipalité qui nous dit en substance que nous avons besoin de cet argent pour nous financer, pour financer des prestations, et ce même si cet argent est sale. On croirait entendre l'UBS ou la BNS.

Pour nous faire avaler cette pilule autant cynique qu'amère, la Municipalité joue sur notre crédulité : depuis quatre ans nous réclamons des investissements extraordinaires pour assainir les bâtiments de la Ville, pour décarboner le chauffage à distance, pour engager la ville vers la sortie des agents fossiles, autant d'années que la Ville nous promet « des investissements à venir » qui devraient s'élever selon ses propres estimations à hauteur de plusieurs milliards.

Depuis quatre ans, ces investissements restent pourtant mystérieusement absents du budget tout comme désormais du plan d'investissement. Le seul nouvel investissement pour la décarbonisation est une mesure de subvention partielle des transports publics, basée sur une augmentation inéquitable et non pérenne d'une taxe sur l'électricité amenant une somme de huit millions par années sur quatre ans. Une trentaine de millions sur quatre ans lorsque plusieurs milliards seraient nécessaires : comme le rappelait mon camarade Pierre Conscience, le compte n'y est pas.

Mesdames et messieurs, si vous nous aviez suivis depuis la première version de cet amendement en 2018, nous aurions pu conduire la Ville à des investissements extraordinaires se montant à 30 millions par an dans les énergies renouvelables tout en réduisant la toxicodépendance de la Ville de Lausanne aux agents fossiles. Au lieu de cela, c'est une quantité importante de gaz à effet de serre que nous avons continué à émettre au détriment de l'environnement, des pays du Sud, des générations futures, et de vos enfants y compris à Lausanne. Et qui sait, peut-être même que nous aurions produit du rendement financier en investissant cet argent dans de la chaleur renouvelable en Suisse, au lieu de nous appauvrir en achetant à des régimes politiques non démocratiques des gaz meurtriers pour la planète, dont le prix est en pleine explosion et dont le monopole relatif dont jouit la Ville pour sa distribution est en train de tomber.

Le groupe Ensemble à Gauche est pugnace, et nous continuerons à vous soumettre cet amendement tant que du gaz fossile sera commercialisé par la Ville de Lausanne au mépris de ses engagements climatiques. Chères collègues, je vous empresse d'accepter cet amendement plus qu'urgemment nécessaire au nom de la protection du climat, mais également parce qu'économiquement également la Ville doit diversifier ses sources de financement au plus vite pour des raisons économiques et cesser de se nourrir par le commerce d'agents fossiles qu'elle est pourtant prompte à dénoncer.

Amendement Johann Dupuis

**Sortir de la dépendance au gaz** (attribution du résultat du gaz au fonds CO<sub>2</sub>) : Sortir de la dépendance au gaz en versant 100% de la marge bénéficiaire du gaz (pris au chiffre 435 du service commercial SIL) au Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable et les mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (chiffre 380 secrétariat général) dans le but d'accélérer la transition vers des énergies moins polluantes ou à tout autre fonds lié plus directement au Plan climat.

**+ 27 000 000,00**

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Je fais une remarque préliminaire à mon intervention. Quand Johann Dupuis fait exprès d'omettre tous les dépôts socialistes sur le climat, c'est l'hôpital qui se fout de la charité. Chacun peut décider d'être partisan, et de faire exprès des omissions d'un groupe politique, juste pour dire qu'ils sont les seuls à s'intéresser à cette question. La sagacité du Conseil n'est pas trompée par cette méthode. Néanmoins, je la relève.

J'en viens au fond. Au parti socialiste, nous sommes convaincus que cet amendement ne fonctionnera pas. Il rate sa cible. Dans ces 30 millions de revenus du gaz, il faut dissocier la rémunération du réseau qui concerne les infrastructures qui portent des molécules de gaz et les rémunérations liées à l'énergie vendue. Ces deux revenus sont de types différents. Ils engendrent des coûts différents. Cet amendement fait qu'on ne peut cibler que l'énergie, sans s'attaquer au réseau. Il y a aussi deux types de gaz différents. 10% du gaz de la ville est de type renouvelable ; 90%, c'est du gaz non renouvelable.

Ce sont des hydrocarbures polluants. Nous ne le nions pas. Nous sommes conscients qu'on doit quitter les hydrocarbures à moyen terme. Néanmoins, sans énergie de substitution, il y a une mission publique à opérer. Il faut chauffer l'eau pour les services publics, par exemple pour le CHUV, tant qu'on n'a pas décarboné le chauffage à distance.

L'amendement est rigide. Les dépenses pour le plan climat sont diverses. Il y aura des études préalables. Des investissements, et du fonctionnement pour la maintenance et l'exploitation des réseaux. Cet amendement ne couvre pas la diversité.

En outre, il y a de mauvaises surprises qui attendent le gaz. Premièrement, les activités polluantes déployées dans le passé à Malley, par le craquage. Il faut dépolluer les sols. Il faut envisager de réserver des montants pour cela.

Deuxièmement, les montants à disposition vont diminuer. Comme l'a précisé Johann Dupuis, le marché du gaz au niveau fédéral se libéralise. Les rendements de ce fluide vont fondre comme neige au soleil. Les services industriels ne s'en cachent pas. Lors des visites que nous avons effectuées avec ma collègue dans le cadre de la Commission des finances, nous avons relevé qu'à terme les revenus seront limités. C'est le développement du chauffage à distance qui aura des recettes intéressantes pour la Ville.

Le financement ciblé par cet amendement rate sa cible, car il est trop précaire pour que l'on puisse tabler sur un financement stable et suffisant pour contribuer durablement au plan climat. Il ne permettra pas de financer toutes les mesures. En outre, il a un effet pervers. Pour pouvoir financer de manière pérenne les revenus du gaz, cela inciterait la Ville à conserver les revenus du gaz les plus élevés, plutôt que de trouver une autre source de revenus plus rentable. Cela doit être en lien avec la compensation en lien avec les charges qu'on souhaite diminuer pour s'en priver.

Pour finir, les 30 millions financent des prestations à la population de Lausanne. Si vous allouez ces 30 millions, il faudrait financer autrement. On pourrait faire 30 millions de coupes. Allez expliquer aux citoyens pourquoi il y a cette baisse dans les transports ou ailleurs. Ou bien, on grève le budget de 30 millions supplémentaires avec un déficit à 90 millions. Je vous laisse faire le calcul sur cinq années.

C'est un amendement qui rate sa cible. En plus, il met en danger les finances de la Ville et les prestations offertes à la population. Ce n'est pas le bon outil pour le but recherché, but que nous soutenons pour autant. Nous n'avons aucune contestation sur la sortie à moyen terme des hydrocarbures pour Lausanne. Nous vous invitons à le refuser.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Depuis que je siége dans ce plénum, il ne se passe pas un moment sans que la Municipalité se targue de son Plan climat. C’est un plan marketing plutôt qu’un réel programme avec des objectifs pour faire face à la crise climatique.

Notre groupe remercie Ensemble à Gauche qui permet d’attribuer les revenus du gaz au fond CO<sub>2</sub>. La Ville a l’ambitieux objectif de zéro émission en direct en 2050. Avec quels moyens ? Le chauffage des bâtiments représente 50 % des émissions directes de CO<sub>2</sub>. L’amendement proposé par Ensemble à Gauche nous paraît pertinent.

Nous avons à cœur que la Ville tienne ses objectifs. Cet amendement ne péjore pas le budget contrairement à ce que vient de dire le Parti socialiste. Il ne s’agit pas d’ôter 27 millions au budget de la Ville. Rien n’empêche la Municipalité de présenter un projet de règlement pour cette réserve CO<sub>2</sub>. Il s’agit d’attribuer les revenus du gaz aujourd’hui à la mise en œuvre des solutions de demain pour permettre l’approvisionnement nécessaire en chauffage et en eau chaude grâce aux énergies renouvelables. Notre groupe soutiendra l’amendement.

**M. Vincent Vouillamoz (V’L) :** – Les Vert’libéraux ont une grande sympathie pour cette proposition. Avec le soutien, nous avons obtenu que la Ville cesse de subventionner les chaudières à gaz. Pour la première fois en 2021, le budget communal ne comprenait plus de subventions municipales pour encourager les énergies fossiles.

Cependant, la Ville reste un revendeur de gaz important. Les recettes alimentent la caisse communale. D’autres sources renouvelables doivent être développées activement pour remplacer la rente du gaz fossile. Le fonds CO<sub>2</sub> pourrait y contribuer.

Mais il y a un « néanmoins » dans mon intervention. Dans l’absolu, nous sommes d’accord avec l’esprit de l’amendement. Nous sommes partagés sur la forme. Convaincu que les bénéfices du gaz fossile doivent servir à décarboner la ville, j’estime qu’une initiative politique spécifique sous la forme d’un postulat d’un préavis détaillant les mesures concrètes pour décarboner la ville serait plus adaptée.

Bien que certaines personnes estiment que l’urgence climatique incite à accepter l’amendement, je vous invite à le refuser sous cette forme, et à réserver votre soutien à des démarches alternatives explicites pour sortir du fossile.

**Mme Virginie Cavalli (V’L) :** – La liberté d’expression chez les Vert’libéraux est courante. Je suis peut-être plus jeune, et aussi une jeune élue de cette année. Donc je ne m’attarderai pas sur le formalisme de cette proposition qui n’est effectivement pas sous sa forme la plus idéale.

A mon avis, on le dit souvent, la Municipalité a été aussi très claire avec son plan climat. Il est minuit moins une. On ne peut plus attendre. On ne peut plus se permettre de hausser les épaules et de se dire qu’il faut qu’on chauffe notre eau. Il faut peut-être qu’on soit au pied du mur afin que la Municipalité trouve d’autres solutions que pérenniser des recettes et compter sur des énergies fossiles et polluantes comme celle du gaz.

Je soutiendrai cet amendement ce soir comme la majorité de mon groupe. Cessons de soutenir un non-sens. Et cessons de soutenir des énergies fossiles. Nous pourrions trouver d’autres façons de faire des recettes avec des énergies renouvelables, qui sont de plus en plus rentables. Le gaz, comme l’a dit mon collègue socialiste, est de plus en plus cher.

Cessons de hausser les épaules et de dire que nous verrons peut-être dans trois ou quatre ans, avec un postulat ou une autre intervention parlementaire. Il faut agir maintenant. C'est pour cela que je soutiendrai mes collègues d'Ensemble à gauche sur cet amendement.

**M. Benjamin Rudaz (Les Verts) :** – J'ai dû faire une pause pour absorber ce qui vient d'être dit. Il y a beaucoup d'amendements qui ont été discutés entre hier et aujourd'hui qui ont le même problème. Dans le fond, on est d'accord sur le problème. Mais au moment de trouver des solutions, il y a des virages qui sont pris et des propositions qui tombent à côté de la plaque, ou comme un éléphant dans un jeu de quilles pour l'amendement dont on discute maintenant.

L'objectif n'est pas de mettre cet argent quelque part, c'est de faire cesser la consommation de gaz, que ce bénéfice tende vers zéro le plus vite possible. Cet amendement n'a donc fonctionnellement aucun effet direct ni rapide sur cette baisse. La baisse de la consommation de gaz à Lausanne se fera via une politique d'investissement, qui est dans le pipeline.

On a soudain une cécité volontaire sur ce qu'on vient de discuter dans ce Conseil : le projet par rapport aux pompes à chaleur de l'eau du lac, le projet de géothermie. On a voté ces crédits, ça a commencé à se faire. Dire que rien ne bouge, et qu'il faut revenir à la charge avec le même amendement, année après année, sans prendre en compte ce qui a évolué, c'est malhonnête.

La politique d'investissement ne se fait pas que via l'investissement. On a aussi entendu des critiques nombreuses et fréquentes sur le fait qu'on n'a pas les compétences dans les services pour mener à bien ces projets et ne pas tout externaliser. Ça passe par une politique des ressources humaines. Si on retire 27 millions au budget de fonctionnement, ça mettra une pression sur les ressources et empêchera la Municipalité d'accomplir ses missions.

On a d'autres soucis d'investissement dans cette Ville. On en parle régulièrement. Il n'y a pas que les soucis énergétiques. Il y a des retards de rénovation, par exemple des écoles. Si on augmente le déficit budgétaire, on réduit la marge d'autofinancement des investissements et donc des projets.

Vous serez les premiers responsables, si vous votez cet amendement, de retarder des projets qui devront être repoussés d'année en année au plan des investissements, car il n'y aura pas la marge d'investissement pour cela.

Une petite boutade, ou plutôt une grosse boutade : je suis surpris des grosses ficelles utilisées par le groupe PLR ce soir, qui s'apparentent à des cordages pour bateau. Tenter de justifier un soutien à un tel amendement ! Il fut un temps où vous refusiez le budget pour un amendement à 1500 francs. C'était il n'y a pas très longtemps. C'était une décision brutale sur le moment, mais elle avait le bénéfice de la cohérence, après les superbes effets de manche oratoires par M. Miauton. Vous avez proposé de soutenir l'augmentation du déficit de 55 %. Pour nos collègues d'Ensemble à Gauche, ça ne pose pas de problème, l'endettement n'est pas un problème pour eux. Mais pour vous, le PLR, c'est un sacré virage. C'est un problème. C'est la mort de la politique du PLR en matière budgétaire. C'est quelque chose de fantastique.

Est-ce que c'est juste pour justifier cyniquement votre futur refus du budget, en disant qu'il est en déficit ? Justifier des coupes de personnel ? Pour faire croire que le PLR est le chantre des causes climatiques, car on est en période d'élections cantonales ? Aucune hypothèse ne peut sauver votre cohérence politique à part revenir sur terre et refuser cet amendement.

Votre cohérence a quitté le port. Elle est en train de prendre le même destin que celui du *Titanic*, coulé au fond de ce débat budgétaire.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – C’est dommage que M. Rudaz quitte cet hémicycle pour rejoindre la Ville. Je ne crois pas que votre poste soit à risque même si cet amendement est accepté.

L’UDC est mitigée par rapport au Plan climat de la Ville. Pour nous, la durabilité, ce sont aussi des finances durables. C’est aussi le maintien, voire le développement du niveau de vie des Lausannois. Il y a l’aspect environnemental, mais ce n’est pas tout. La durabilité englobe aussi l’humain et la société dans laquelle il vit.

Vous le savez tous, la Municipalité proclame son volontarisme par rapport à son Plan climat et se targue d’être un exemple. Et d’être un leader dans le cadre de la décarbonisation de notre société. Nous avons une certaine sympathie pour cet amendement, car il permettrait de mettre une certaine cohérence entre le message et l’action de la Ville.

J’aimerais rappeler les injonctions qui sont faites aux automobilistes par la Ville par rapport au fait qu’ils doivent abandonner leur véhicule, venir à pied ou en vélo. On se retrouve ici par rapport à des gens dans la Municipalité qui nous expliquent que le gaz n’est pas si grave et que les gens n’ont qu’à venir à vélo, les voitures c’est plus grave que de vendre du gaz.

Par rapport à cet amendement, le groupe UDC le soutiendra pour qu’il puisse vraiment mettre en musique la symphonie qu’elle nous joue depuis quelque temps.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – Il est difficile d’intervenir après M. Rudaz. Si la Municipalité adhère aux idées de l’amendement et à ce qui a été développé comme fondement de cet amendement, c’est-à-dire de nous préparer à diminuer notre dépendance au gaz naturel, la façon dont la formulation de cet amendement est faite et son objectif sont complètement décorrélés.

Ni le Plan climat ni la force de nos dépendances au gaz ne seront réalisés par une manœuvre comptable et budgétaire ou un changement de signes dans un budget. Ce sont des projets que nous devons financer et réaliser sur le terrain et pour lesquels des collaborateurs travaillent chaque jour. Ce n’est pas comme cela, en affectant 27 millions à un fonds prévu pour financer des études et des amortissements, que nous allons le financer. Ce n’est pas non plus en faisant un amendement sans étudier des conséquences sur les tarifs, que ce soit du gaz ou autre, que nous allons financer le Plan climat.

Nous n’avons aucune idée de l’impact que cet amendement aurait. Est-ce que ça va subventionner ou, presque au contraire, augmenter les tarifs du chauffage à distance et le rendre moins attractif ? Vous faites simplement un déplacement budgétaire. Vous parlez de paradoxe. La Ville est dépendante du gaz et de son financement pour financer ses politiques publiques. Mais vous en créez un beaucoup plus gros. Vous faites une dépendance totale entre le financement du Plan climat et les revenus du gaz. Vous ne nous incitez pas à trouver d’autres financements au Plan climat post-2026, vous nous incitez à financer le Plan climat par le gaz, par ses revenus de manière pérenne et donc ne pas imaginer une diminution des revenus du gaz.

Au contraire, vous nous encouragez à les maintenir pour financer le plus rapidement possible et le plus fortement possible le Plan climat directement. Ce n’est pas le but de la Municipalité

ni des Services industriels. L'objectif est de trouver des sources renouvelables durables et pérennes qui ne nous obligent pas, justement, à garder le gaz pour chauffer les Lausannois.

On ne peut pas couper le robinet du jour au lendemain. Sinon, la moitié de la ville ne se chauffe pas en hiver. Mais l'objectif est de trouver une alternative rapide, le chauffage à distance, à étendre le plus rapidement possible et trouver des sources renouvelables le plus rapidement possible. On a présenté déjà cette année des financements conséquents pour de la géothermie profonde.

Nous viendrons l'année prochaine avec d'autres financements, que ce soit pour la chaleur de l'eau du lac, pour le bois. Vous nous avez incités à investir. Nous réalisons cela et déplaçons les financements sur le terrain. Une chose que vous ne voyez pas, puisque vous dites qu'il n'y a pas d'investissements prévus.

Mais 90 % des investissements du CAD sont inscrits au patrimoine financier et donc pas dans le plan des investissements. Et donc pas limités par le plafond d'endettement. Parce que ce sont des investissements qui seront rentables, parfois faits en collaboration. Nous avons prévu d'investir et nous viendrons vers vous à chaque fois que cela est nécessaire. Vous le verrez dans les mois qui viennent.

Evidemment que le bénéfice du gaz doit participer à cette transaction dans une période transitoire la plus courte possible. Pour cela, nous entendons les demandes même du PLR pour aller dans ce sens. Et nous étudierons pour le budget 2023 une façon de faire participer le bénéfice du gaz au financement du plan climat de manière plus directe, mais de manière réfléchie et pérenne, durable et incitative pour que l'objectif que vous défendez, l'arrêt de la dépendance de la Ville au bénéfice du gaz, soit réalisé concrètement sur le terrain, et nous amener vers un financement pérenne du plan climat, non dépendant des énergies fossiles.

Je reviendrai sur le fait que cet amendement détériore le budget, pour finir avec un déficit de près de 90 millions plutôt que les 60 millions actuels. Si je me souviens bien, il y a vingt-quatre heures, le PLR disait qu'il accepterait le budget, sauf s'il était détérioré par des amendements. Quelle sera la réponse au cas où cet amendement passe ? Allez-vous refuser le budget ? Allez-vous proposer une hausse d'impôt pour compenser cet amendement, ou d'autres taxes ?

L'incohérence complète de la droite, ce soir, est un peu abusive. Et surtout elle ne nous mène nulle part. Elle ne nous aidera pas à financer le Plan climat, c'est certain. Elle ne nous aidera pas à avoir une tenue de la comptabilité sereine et pérenne dans les années à venir ni à prévoir des finances durables dans cette Ville.

Et finalement, elle nous empêchera, comme l'a dit M. Rudaz, d'avoir des financements conséquents sur tous les aspects prioritaires de la Municipalité dans ces années d'avenir. Elle diminue la marge d'autofinancement annuel de la Ville. Je vous enjoins donc de refuser cet amendement et nous nous engageons à aller de l'avant vers un financement plus pérenne du Plan climat et vers une utilisation des bénéfices du gaz à l'avenir.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Cela fait un moment qu'on regarde le *Titanic* couler et Les Verts jouent l'orchestre sur le pont. Quand bien même l'amendement empêcherait le budget, on arriverait à un énorme déficit que vous avez accepté en 2021. Ça ne devrait pas vous choquer.

Aujourd'hui, on souhaite que la Municipalité prenne conscience que le plan marketing a un coût. Sortir de la dépendance au bénéfice du gaz, ce n'est pas sans conséquence sur le reste de la gestion de la Ville. Si notre position amenait la Ville à s'inquiéter de la durabilité des finances, comme cela a été sous-entendu, nous aurons réussi quelque chose.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Je suis obligé de poursuivre cette partie de ping-pong au vu des choses qui ont été dites. Je vais commencer par les choses les moins importantes pour répondre à Vincent Brayer. Pourquoi je n'ai pas mentionné les dépôts du Parti socialiste sur le climat ? Ça n'est pas parce que je veux amoindrir la contribution énorme du Parti socialiste à la lutte contre le changement climatique à Lausanne.

Simplement, des trois postulats qui ont donné lieu au premier rapport de la Ville là-dessus, il y en a deux qui viennent des Verts et un d'Ensemble à Gauche. Il y avait un postulat demandant l'urgence climatique notamment. Pas de dépôt socialiste dans la production du premier rapport-préavis, c'est l'historique que j'ai fait pour introduire cet amendement. Une réponse très simple.

Par rapport à ce qui a été dit par M. Rudaz, on nous dit que l'amendement est inutile. Le Plan climat prévoit des changements notables. Il dessine la voie vers l'avenir. Tous les rapports préavis qui comprennent le mot climat dans le titre n'ont pas de rapport avec l'investissement pour la sortie des agents fossiles en Ville de Lausanne.

Il n'y a aucun investissement pour le climat au travers de ces rapports-préavis. Hormis la mesure qui est une augmentation des taxes sur l'électricité pour la subvention de transports publics. Vous avez beau dire que l'amendement est inutile. Mais il introduirait la première source de financement alternative à la taxe sur l'électricité. Cette forme de taxe sur le gaz est autrement plus écologique qu'une taxe sur l'électricité.

Je poursuis, car vous êtes amusants, MM. Rudaz et Brayer. Car toute votre argumentation repose sur un sophisme. Vous dites que l'amendement est inutile. Si on le votait, il deviendrait automatiquement la seule source de financement du Plan climat. Où lisez-vous cela ? J'espère bien que la Municipalité a d'autres sources de financement structurel pour mener les transformations pour le Plan climat.

Ça serait dramatique qu'on doive attendre autre chose. Ce qui est proposé ici, c'est simple. Contrairement à ce qui a été dit pour décrédibiliser l'amendement, la seule chose qu'on demande, c'est d'accélérer la sortie du gaz en introduisant un mécanisme qui oblige à utiliser les revenus du gaz pour investir dans des moyens alternatifs de consommation.

Quel serait l'impact ? Cela produirait beaucoup de moyens pour investir dans les énergies renouvelables tant que la Ville consomme beaucoup de gaz. Comme tous les mécanismes de ce type, c'est un cercle vertueux qui cesse de fonctionner à partir du moment où la consommation de gaz diminue. Le mécanisme proposé sera efficace tant que la Ville continuera à dépenser d'énormes quantités de gaz. Autre chose n'existe pas sur le papier.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – C'est un débat amusant ce soir. La droite de cet hémicycle est mise dans la position d'arbitre des guerres intestines qu'on se livre à gauche. C'est une position amusante. On nous a dit que les rénovations scolaires allaient être mises en péril si l'amendement était accepté.

Ce n'est pas piqué des vers venant d'un groupe qui a réservé un mauvais accueil à l'UDC. On assiste peut-être au grand virage social-libéral du PLR ? Messieurs Brayer et Rudaz deviennent les garants d'une certaine orthodoxie budgétaire, il fallait se lever tôt pour le voir.

Peut-être que c'est une forme de cadeau de départ. Les Verts sont aux abois. Ils en viennent à quémander le soutien du PLR. Intéressant.

Il y a un paradoxe dans le Plan climat pour M. Company. La Municipalité a adopté un préavis bricolage sur le financement du même Plan climat. On a parlé d'un tour de passe-passe comptable. Je ne vais pas rappeler comment s'est déroulée la condamnation de la Ville pour les personnes qui dépensent de l'électricité. A Lausanne, on a la fâcheuse habitude de laisser un certain nombre de substances addictives circuler dans les rues. Il est temps de sevrer le consommateur addict qu'est la Ville de Lausanne en gaz. Tout sevrage est un peu brutal. Je vous invite à soutenir cet amendement.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je vais intervenir sur un seul élément : les effets financiers sur le déficit de la Ville. Il existe quelques règles comptables et financières. Quels que soient vos avis, vos souhaits et vos autres considérations, les règles de comptabilité sont très claires : si vous votez cet amendement, vous grèverez le budget de 27 millions.

Il y a une nuance entre trésorerie et comptabilité. Je ne vais pas prendre le temps de vous expliquer tout cela. Pour ce débat, ce genre de déclaration, comme quoi cet amendement n'a pas d'impact sur le résultat du budget, c'est totalement faux : cet amendement va le péjorer de 27 millions. Prenez des cours avec Fabrice Moscheni, c'est un spécialiste.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je suis encore un apprenti comptable, madame Germond ! C'est une boutade.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – Je répondrai à M. Dupuis sur un ou deux points. Vous avez fait preuve d'une certaine mauvaise foi. Vous indiquez qu'il n'y a plus d'investissements dans les énergies durables ces derniers mois ? Il me semble que vous étiez pourtant présents à la commission GEOOL, vous avez voté les 20 millions pour le chauffage à distance dans la géothermie profonde.

Il s'agit d'un investissement dans les énergies renouvelables. Vous étiez aussi présents dans les commissions du Plan climat. On prévoit plus d'un milliard d'investissements dans le chauffage à distance. Ce milliard ne sort pas d'une botte magique. Il sort de calculs précis de l'administration, et de collaboratrices et collaborateurs qui se sont penchés là-dessus. Ils estiment que c'est finançable sur le long terme.

Je n'ai jamais prétendu que c'était la seule source de financement pour le Plan climat. J'indiquais que c'était une dépendance du Plan climat au gaz. Je vous pose une question pour finir : en quoi vous pensez accélérer la sortie du gaz en rendant son revenu nécessaire au Plan climat ?

Je pense que ça n'arrivera pas. Faites confiance aux investissements : les soutenir quand ils seront présentés, pour nous permettre de nous désinvestir du gaz et de démanteler le réseau quand c'est possible, et de le rendre renouvelable. J'espère que vous serez présents et que vous soutiendrez cela avec autant de véhémence.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – En écoutant, il m'est venu une idée pour vous convaincre. Si on applique le principe du pollueur payeur, on peut voir cet amendement sous une logique

intéressante. Les fruits du péché sont utilisés pour sortir de sa dépendance. Cela fera un peu mal. Toute dépendance est agréable.

Dans la logique de la communication et de l'exemplarité de la Ville de Lausanne par rapport au monde, le fait de générer autant de revenus, pardon autant de bénéfices sur le gaz, fait un peu tache. Dans une logique du pollueur payeur, utilisons ce bénéfice pour l'allouer à la sortie du carbone. Cela donnera plus de force à notre message.

**M. Yvan Salzmann (Soc.) :** – Je demande le vote nominal pour cet amendement. Il s'agit de responsabilité.

**La demande d'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Je ne vais pas éterniser le débat. Beaucoup de choses ont été dites. Pour clore la partie de ping-pong sur un ace, je dirais à M. Company : oui, vous faites mention d'un milliard d'investissements. Pour le moment, c'est une ligne sur un papier. Il n'y a pas la moindre dépense effective réalisée. On peut se baser sur une promesse pour vous croire. Cet amendement a l'avantage de procurer immédiatement le financement à ces investissements.

Sur le fond, vous critiquez le fait que je créerais moi-même une dépendance du Plan climat à la dépendance au gaz. Monsieur Company, la situation actuelle est déjà ainsi. Les revenus du gaz financent déjà le Plan climat. Je vous demande juste une application du principe de causalité : l'entièreté des revenus du gaz doit être affectée à sortir du gaz. Je suis d'accord avec Fabrice Moscheni pour une fois.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – Merci pour vos propositions et pour le ton condescendant de l'intervention. C'est un bien mauvais exemple que vous donnez. J'espère que nous arriverons à gérer correctement la dette de Lausanne.

**A l'appel nominal, l'amendement Johann Dupuis est refusé par 48 non, 37 oui et deux abstentions.**

105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
61	Aubert	Eliane	PLR	OUI
18	Beaud	Valéry	VER	NON
92	Beausire Ballif	Karine	PS	NON
22	Benvenuti	Romane	VER	NON
56	Bérard	Marlène	PLR	OUI
15	Berguerand	Anne	VER	NON
63	Bettens	Eric	VER	NON
85	Billard	Aude	PS	NON
52	Blanc	Pauline	PLR	OUI
102	Bonillo	Isabelle	EG	OUI
88	Brayer	Vincent	PS	NON
35	Cavalli	Virginie	VL	OUI
93	Celik	Perya	PS	NON
71	Chatton	Angélique	VER	NON
89	Chenaux Mesnier	Muriel	PS	NON
25	Christe	Valentin	UDC	OUI
103	Conscience	Pierre	EG	OUI
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	OUI
27	D'Acremont	Valérie	VER	NON
69	Dakkus	Sima	VER	NON
83	Dana	Louis	PS	NON
36	De Benoit	Alice	VL	OUI
48	De Haller	Xavier	PLR	OUI
37	De La Baume	Charlotte	VL	OUI
78	De Vargas	Samuel	PS	NON
96	Depallens	Sarah	PS	NON
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	NON
24	Di Giulio	Nicola	UDC	NVT
17	Dubas	Daniel	VER	NON
53	Dumoulin	Coralie	PLR	OUI
107	Dupuis	Johann	EG	OUI
66	Fahmy	Olivia	VER	NON
28	Gafner	Oleg	VER	NON
76	Gaillard	Benoit	PS	NON
42	Gemesio	Denise	PLR	OUI
43	Gendre	Jean-Pascal	PLR	OUI
19	Gerber	Alexandra	VER	NON
29	Girardet	Alice	VER	NON
82	Goumaz	Christine	PS	NON
81	Graff	Séverine	PS	NON
68	Ho	Ngoc Huy	VER	NON
100	Jaffar	Mountazar	PS	NON
75	Kamenica	Musa	PS	NON
47	Kanthia	Paulraj	PLR	OUI
86	Kessier	Sébastien	PS	NON
30	Kilani	Feryel	VER	OUI
51	Klunge	Henri	PLR	OUI
99	Kulmiye	Yusuf	PS	NON
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	ABS
94	Lavanderos	Astrid	PS	NON
44	Maillard	Mathilde	PLR	OUI
104	Manzoni	Laura	EG	OUI
50	Marmy	Olivier	PLR	OUI
23	Masson	Jean-Luc	UDC	OUI
112	Mayoraz	Maimouna	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	NON
62	Miauton	Philippe	PLR	OUI
33	Mori	Patrizia Deborah	UDC	OUI
67	Morin	Ariane	VER	NON
34	Moscheni	Fabrice	UDC	OUI

77	Mossier	Varuna	PS	NON
74	Namasivayam	Thambipillai	PS	NON
79	Neumann	Sarah	PS	NON
64	Panchard	Ilias	VER	NON
38	Paquier	Mathias	VL	OUI
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	NON
57	Pernet	Jacques	PLR	OUI
80	Philippoz	Roland	PS	NON
58	Piquet	Antoine	PLR	OUI
55	Piron	François	PLR	OUI
91	Racine	Joëlle	PS	NON
87	Reymond	Onaï	PS	NON
20	Roch	Karine	VER	NON
14	Rudaz	Benjamin	VER	NON
97	Salzmann	Yvan	PS	NON
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	OUI
54	Sangy	Anouck	PLR	OUI
39	Schaller	Graziella	VL	OUI
90	Thanh-My	Tran-Nhu	PS	NON
31	Thorens	Olivier	VER	NON
111	Timofte	Anais	EG	OUI
70	Von Braun	Constance	VER	NON
65	Vouga	Maurane	VER	NON
40	Vouillamoz	Vincent	VL	ABS
98	Yemane	Samson	PS	NON
113	Zecca	Manon	EG	OUI
41	Ziehli	Yohan	UDC	OUI

**M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur, Commission des finances :** – La Commission des finances a accepté le budget des Services industriels avec 11 oui, 3 non et sans abstention.

**Le budget des Services industriels est accepté par 51 oui, 34 non et 1 abstention.**

Il est passé à la discussion sur le plan des investissements pour les années 2022 à 2025.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Il s'agissait de prendre acte du plan des investissements, ce que 13 membres de la COFIN ont accepté et deux personnes se sont abstenues.

La discussion est close.

**Le budget de l'exercice 2022 est accepté par 58 oui, 15 non et 9 abstentions.**

**Le Conseil prend acte du plan des investissements pour les années 2022 à 2025 par 65 oui, 13 non et 7 abstentions.**

**Le président :** – Après huit heures de débat et vingt amendements, je vous remercie pour la qualité de vos débats, pour le respect que vous avez eu entre vous, pour le respect du temps de parole. On peut vous applaudir. (*Applaudissements*) Je remercie également le rapporteur de la Commission des finances, à mes côtés tout au long de ce débat. Merci, monsieur Daniel Dubas.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/51 de la Municipalité, du 28 octobre 2021 ;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

Charges	CHF	1'861'320'700.--
Revenus	<u>CHF</u>	<u>1'799'144'100.--</u>
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>62'176'600.--</b>
2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2022 à 2025.

## Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Préavis N° 2021/48 du 7 octobre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Je n'ai pas de modifications à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – On en a parlé il y a quelques minutes, le plan des investissements prévoit des montants entre 256,9 et 201,7 millions annuels pour un total cumulé de 1 121 000 000 d'investissements sur cinq ans. Ce haut niveau d'investissement annuel investi par la Ville est reconnu par l'IDHEAP, qui lui attribue la note de 6.

La Ville construit le futur de toutes et tous. Pour autant, le préavis sur le plafond d'endettement propose de placer le plafond d'endettement net à 2,4 milliards, non à 3 milliards comme pourrait le laisser présager le montant de 1 121 000 000 d'investissements annoncés. Pourquoi ? Il y a deux effets à considérer pour savoir pourquoi c'est insuffisant.

En premier lieu, l'expérience démontre que, pour des raisons de calendrier, le nombre de travaux à réaliser, la levée des oppositions, l'ensemble des dépenses théoriques prévues au plan d'investissement n'est généralement pas atteint. Les planifications réelles, les montants réellement investis sont toujours en deçà de ceux articulés.

Dès lors, dans ses calculs, la Municipalité anticipe des dépenses de santé de 180 millions en moyenne annuelle. Ça représente une augmentation de 60 millions supplémentaires par année. Par rapport aux dernières législatures. Je parle des investissements réellement réalisés.

L'autofinancement de la Ville joue un rôle essentiel. Sur la dernière législature, la marge d'autofinancement annuel était d'environ 120 millions en dehors des épisodes de recapitalisation de la caisse de pension. Les investissements ont été intégralement autofinancés entre 2011 et 2021. Lorsque les dépenses sont inférieures à l'autofinancement, des réserves peuvent être faites. Dans le cas contraire, la dette augmente.

Ces phénomènes expliquent pourquoi la dette brute de la Ville s'est stabilisée à 2,54 milliards, un recul de 2 milliards depuis 2012. Il y a évidemment les différentes classes et les bonnes gestions financières de la Ville qui ont un effet sur cette dette. La dette nette

actuelle, celle qui nous intéresse ce soir – car c’est sur cette dernière qu’est construit le plafond d’endettement que nous allons voter – la dette nette est donc en recul et se situe à un peu moins de 1,9 milliard à ce jour.

Depuis 2012, la dette nette par habitant est passée de 16 468 francs à 14 221 francs, soit une baisse de 14 %. Cette baisse est multifactorielle. Mais elle illustre le fait que les objectifs de stabilisation de la dette sont à temps et démontrent une bonne gestion financière des deniers publics.

Avec ces différents effets, la Ville anticipe avec les investissements prévus l’autofinancement anticipé que l’endettement consolidé devrait se situer autour de 2,2 milliards en 2026, en deçà du plafond proposé ce soir. Avec une marge de 200 millions. Ne nous trompons pas ce soir, l’endettement de la Ville reste important.

Selon les directives de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, le ratio calculé pour la Ville au complément des comptes 2020 est de l’ordre de 190 %. Sachant que le maximum à ne pas dépasser est fixé à 250 %.

Pour autant, il faut relativiser quelque peu ces ratios. En effet, les valeurs des immeubles de rendement et des DDP de la Ville au bilan sont largement sous-estimées, de presque 450 millions. En ajustant ces actifs, la dette naturelle de 1,45 milliard et le ratio d’endettement diminuerait à 145 %.

En outre, dans la dette, il y a les deux recapitalisations successives de la caisse de pension des employés de la ville, qui ont dû être faites par des obligations légales au niveau fédéral, puisque la droite a gagné à Berne en considérant que les caisses de pension publiques devaient être considérées comme des caisses de pension privées, bien que ces dernières ne puissent pas faire faillite comme les caisses privées. Mais néanmoins elles ont demandé un taux de couverture de 80 % pour les caisses publiques et donc on a dû augmenter la recapitalisation pour pouvoir à terme arriver à ce 80 % de couverture.

En conclusion, la Ville propose de reconduire un plafond d’endettement à 2,4 milliards. Ce dernier permet de passer les investissements annuels réalisés de 220 millions à 180 millions tout en maintenant un équilibre raisonnable et une dette sous contrôle. Il permettra de financer le développement du chauffage à distance, des rénovations des enveloppes énergétiques des bâtiments du patrimoine administratif et de nombreuses autres mesures d’entretien du réseau et d’extension des services à la population. Ainsi, très concrètement, dans le cadre de son Plan climat, de nombreux investissements pourront être accomplis.

Rappelons encore que les investissements pour les immeubles de rendement, liés au patrimoine financier, sont complètement en dehors de la dette nette et ne grèvent donc pas le plafond d’endettement. C’est un débat différent. Les bâtiments qui sont au patrimoine administratif et au patrimoine financier ne sont pas dans les mêmes catégories.

Ceux du patrimoine financier ne jouent pas dans la dette dont nous parlons ce soir. Et ne figurent pas dans le plafond d’endettement net dont nous débattons. Dès lors, le Parti socialiste lausannois vous invite à adopter ce plafond d’endettement qui est raisonnable et permet plus d’un milliard d’investissements sur cinq ans, qui permettront de relever le défi de toutes les transitions que nous devons faire en lien avec la crise climatique et les services qu’on veut offrir à la population demain à Lausanne.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je ne serai pas long. La position de notre groupe sur le plafond d'endettement, j'ai déjà eu l'occasion de vous l'exprimer en introduction du débat sur le budget. Nous avons refusé cette proposition de plafond d'endettement.

Pour la simple et bonne raison que le recours à l'emprunt nous paraît largement préférable. C'est aussi parce qu'à l'heure actuelle, comme ça a été souligné, la dette de la Ville est sous contrôle et qu'elle resterait pour nous à un niveau parfaitement acceptable si elle devait s'élever, au terme de la législature et après plusieurs années de stagnation à 2,6, ou même à 3 milliards.

Les taux d'intérêt très bas sur les emprunts lausannois illustrent la confiance en la Ville de certains créanciers. Ça prouve que la dette est parfaitement soutenable. La baisse continue de la charge des intérêts de ces dernières années montre également cette situation.

Vu le taux d'intérêt historiquement bas pour emprunter actuellement, les collectivités publiques ne doivent pas craindre de s'endetter pour investir dans l'avenir, pour investir dans la transition écologique et dans des prestations à la population qui finissent par rapporter à terme. C'est ça l'investissement public. C'est un investissement qui rapporte. Bien au contraire, il ne faut pas hésiter.

Il est de très loin préférable pour nous de fixer un plafond d'endettement prévoyant une marge un peu plus large en début de législature plutôt qu'un plafond très bas qui nous limiterait dans nos ambitions écologistes ou solidaires. On déplore donc à Ensemble à Gauche un blocage que la Municipalité s'impose d'elle-même alors on va au-devant d'une période qui sera marquée par de très fortes incertitudes.

Ce sont les raisons pour lesquelles, en cohérence avec la position que nous avons défendue lors des débats précédents sur le budget, nous refuserons cette proposition de plafond d'endettement.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Je remercie Vincent Brayer qui a souligné des phrases dans le rapport. Il s'agissait de la fixation du plafond d'endettement. Il y a un élément important de la politique lausannoise et cela mérite notre attention. Si on se penche sur le texte, Vincent Brayer a cité le chiffre de 190 %. Un chiffre très élevé par rapport à un maximum de 250 %. Plus loin dans le rapport, je n'ai pas le numéro de la page, sur le tableau de planification financière, il est écrit : selon les estimations de la planification financière 2021/2026, l'endettement ne devrait évoluer que d'environ 300 millions pour atteindre un niveau de 2,2 milliards en 2026. Si le niveau d'endettement devait être atteint en application des directives générales des affaires... Je n'arrive pas à lire avec la buée sur mes lunettes. Cela représenterait un ratio d'endettement net de l'ordre de 225 %, proche du point critique de la limite maximale de 250 %. C'est écrit dans le rapport. Je n'invente rien. On en vient aux situations citées. Les taux d'intérêt historiquement bas. Il y a cinq ou six ans, on payait beaucoup plus. Où sont passés les millions ? Pourquoi n'avons pas profité de cet effet d'aubaine pour essayer d'atténuer la dette ?

On se félicite de cette situation aujourd'hui. Je le comprends. Mais on ne parle pas du futur. C'est le problème de la dette. M. Brayer dit qu'une caisse de pension publique ne peut pas faire faillite. Evidemment, puisque nous recapitalisons à coups de millions. Cela alourdit à chaque fois la dette. Je vous renvoie au tableau de la Municipalité. Quand il y a des recapitalisations, les années ne sont pas gaies. J'ai l'impression que c'est une politique d'après moi, le déluge.

Quand les taux augmenteront d'ici trente ans, nous ne serons plus là pour une grande majorité de ce cénacle. A défaut d'avoir voté pour la gauche, nous aurons été contraints de passer l'arme à gauche. Dans trente ans, mes enfants auront mon âge, et j'aurai l'âge de Jacques Pernet. Ce qui me fait dire que ça pourrait être mon père – c'est un autre débat !

Face à cette fixation du plafond d'endettement pour la législature, et je vais rassurer M. Rudaz, on a quitté les chaloupes. Nous sommes remontés sur le *Titanic* lausannois des finances. Nous voterons par principe non. Si on refuse cet élément, j'imagine qu'on repasserait au précédent plafond d'endettement qui était de la même somme. Bonnet blanc, blanc bonnet. Je vous remercie.

**M. Daniel Dubas, rapporteur, Commission des finances :** – Permettez-moi d'enlever ma casquette du président de la Commission des finances. J'exprime la position de mon groupe, les Verts. Il s'agit pour l'endettement, pour la politique des investissements, de trouver un équilibre. Un équilibre entre les besoins.

Répondre aux besoins de la population, investir les montants nécessaires pour l'avenir, pour un futur qui tienne compte des besoins des générations futures. C'est important d'investir dans ce sens. De l'autre côté, il s'agit de trouver un équilibre, pour limiter l'endettement pour préserver les marges de manœuvre financières pour les générations futures. Il y a un équilibre à trouver. La proposition de la Municipalité vise un équilibre acceptable de notre point de vue.

Ces prochaines années, nous aurons des dépenses importantes. Certaines sont d'ordre conjoncturel, par exemple le Covid-19 et la crise sanitaire. Il va falloir mettre des montants financiers pour répondre aux conséquences néfastes de la crise.

Il y a aussi des investissements structurels comme la mise en place du plan climat, les investissements pour créer de nouvelles places dans les crèches, les garderies. La Ville se doit d'investir dans un certain nombre de domaines. L'endettement de la Ville de Lausanne est élevé. Mais il n'est pas préoccupant outre mesure non plus. La dette brute est restée plus ou moins stable ces dix dernières années. Elle a légèrement baissé. La dette nette a baissé ces dix dernières années d'à peu près 14 %. C'est moins qu'avant, mais c'est conséquent. Nous avons amélioré la marge de manœuvre financière de la ville.

Les taux pour l'emprunt ont baissé fortement. La Ville de Lausanne peut emprunter. Ça ne va pas durer de nombreuses années. Mais pour l'instant, il n'y a pas d'indice comme quoi un taux d'intérêt très élevé va s'appliquer prochainement. Cela signifie que la Ville de Lausanne peut investir sans avoir un risque trop élevé.

La Municipalité propose de maintenir le plafond d'endettement au même niveau qu'avant. C'est raisonnable. Cela donne une marge financière. La Municipalité va devoir proposer des investissements, des budgets. In fine, le Conseil communal valide. Nous allons continuer d'avoir le contrôle sur les dépenses.

Il est important aussi de souligner que l'intention de la Municipalité, c'est d'augmenter les investissements. De passer de 120 millions par année à 180 millions. Ces montants sont dépensés. Des investissements ne peuvent pas se faire. Le niveau d'investissement est élevé.

Il s'agit de mettre les manteaux nécessaires pour déployer des effets à travers le Plan climat, pour créer des crèches et des garderies par exemple. Pour améliorer les espaces publics. Et faire les mesures nécessaires dans le monde de la mobilité.

C'est une bonne politique. Les taux d'intérêt sont bas. Et le Conseil communal garde le contrôle sur le budget. D'un côté, nous avons une Municipalité avec une gestion financière rigoureuse, avec les plans structurels d'amélioration financière (PSAF) qui ont été mis en œuvre.

Le PSAF 3 va être déployé ces prochaines années. Le Conseil communal garde un droit de veto s'il estime que les dépenses vont au-delà de ce qui est souhaité. Notre groupe vous demande, vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

**M. Mathias Paquier (V'L) :** – Le groupe vert'libéral soutient le maintien du plafond d'endettement actuel de 2,4 milliards. Il nous paraît essentiel d'investir pour l'avenir de la ville et la population, principalement en raison des enjeux climatiques.

Comme relevé par mon préopinant, il ne s'agit pas d'une autorisation de dépenser. Chaque objet sera soumis au vote de ce Conseil pour s'assurer que les dépenses à venir généreront des revenus financiers climatiques économiques et sociaux bénéfiques pour la Ville.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Je vais sortir du sujet *stricto sensu*. Je reviens sur les propos de mon collègue Miauton. J'abonde dans le sens de ce qu'il a dit. Mais je ne suis pas le plus âgé de cet hémicycle : il y en a encore trois ou quatre qui représentons ensemble 20% de la population lausannoise. Dans trente ans, M. Miauton m'aura rattrapé. J'aurai 103 ans. Il sera donc probablement temps de prendre une retraite... anticipée bien entendu (*rires dans la salle*). Ce qu'il n'a pas dit, c'est que quand je suis entré au Conseil communal, il avait 17 ans. Ça fait de moi, malheureusement, le doyen en fonction de ce Conseil.

J'aimerais enlever ma casquette et dire que j'ai été assez impressionné par ces trois séances. Certes, cela coûte cher pour nos contribuables. Pendant ces trois séances je dois vous dire que j'ai été impressionné par le travail accompli par celles et ceux qui ont déposé des amendements, qui ont travaillé des heures et des heures, peut-être des jours, pour étudier et analyser, calculer et déchiffrer et pour concocter des amendements fouillés, bien étayés.

Je pense que la remise en question de certains acquis – bien que je n'aie pas voté tous ces amendements – mais cette remise en question, c'est ce qui renforce notre démocratie. Je voulais vous le dire.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Nous avons ce soir le même type de discussion que celle que nous avons eue hier soir, avec certains qui pensent que nous ne faisons pas assez et d'autres que nous faisons trop.

La Municipalité pense que le projet présenté ce soir est équilibré, en ce sens qu'elle vous propose la stabilité du niveau du plafond d'endettement. Cette stabilité est rendue possible grâce au travail sérieux et rigoureux de gestion des finances pendant ces dernières années, avec notamment la mise en place de programmes structurels d'amélioration des finances à hauteur de 75 millions, qui nous ont permis de stabiliser complètement le niveau de la dette, contrairement aux autres communes vaudoises, qui ont vu leur niveau de dette largement augmenter ces dernières années.

Nous avons réussi à stabiliser le niveau de la dette, même par habitant, à des niveaux certes élevés, niveaux qui ne sont cependant pas complètement représentatifs de la réelle situation économique de la Ville, puisque nous possédons de très nombreux actifs qui ne peuvent pas être valorisés dans le bilan. Si nous tenons compte de tous ces actifs, notamment du patrimoine financier, des Services industriels, des terrains et immeubles que nous possédons,

la dette est moitié moins importante que celle qui est officiellement affichée. C'est donc important de garder cela à l'esprit.

Ce plafond, qui peut être maintenu au même niveau grâce à la gestion rigoureuse de ces dernières années en matière de finances, donne aussi une marge de manœuvre importante à la Municipalité. C'est notre repère, ou élément de pondération, dont il faut tenir compte lorsque vous vous penchez sur ce rapport-préavis : il faut garder à l'esprit qu'il est important de conserver cette marge de manœuvre.

En effet, nous sommes confrontés à des défis majeurs à venir, comme répondre à l'urgence climatique et aux besoins de la population. Nous avons besoin de financement pour y répondre. D'après la méthodologie de l'État, nous sommes aujourd'hui à 1,9 milliard d'endettement. Le plafond à 2,4 nous permet d'envisager un demi-milliard d'investissements.

Comme vous le savez, nous investissons chaque année plus de 100 millions, qui sont autofinancés grâce à la marge dégagée par le budget de financement. Ce sont des investissements que nous effectuons de toute façon. Nous arrivons, au total, non loin du milliard d'investissements possibles dans le patrimoine administratif, et c'est la marge que nous nous donnons ; il ne s'agit pas d'une dépense, mais d'une marge, qui s'élève à un milliard pour le patrimoine administratif.

Ceci ne tient pas compte des investissements effectués dans le cadre du patrimoine financier. Les rénovations d'immeubles de rendement ne vont pas impacter le plafond d'endettement, car ils ne sont pas compris dans le plafond d'endettement. Il y a d'une part la stabilisation, mais aussi la prise en considération d'une importante marge de manœuvre, car la Municipalité est convaincue qu'il conviendra de relever de nombreux défis dans les années à venir, et que nous aurons besoin de financements. Nous vous invitons à soutenir ce plafond d'endettement à 2,4 milliards.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Ce n'est pas pour contredire notre municipale, j'ai bien entendu ses propos, mais parce que j'ai enfin trouvé une information que je cherchais quand on a évoqué Porto Alegre. J'ai été chercher : la dette de Porto Alegre est à 2,77 milliards de reals. Ça fait 461 millions de dette pour cette ville de la même taille de Lausanne.

Je m'adresse à l'extrême gauche. Je suis persuadé que c'est certainement grâce aux effets du budget participatif que la Ville est mieux gérée. Donc je réfléchirai mieux l'année prochaine lorsque vous reviendrez avec votre amendement.

**M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur, Commission des finances :** – Nous avons trois conclusions. Nous avons voté séparément. La première a été votée et acceptée par 7 oui, 4 non et une abstention. La deuxième a été acceptée par 9 oui, 0 non et 3 abstentions. La troisième a été votée à l'unanimité.

**La conclusion 1 est approuvée par 54 oui, 29 non et 0 abstention.**

**La conclusion 2 est approuvée par 55 oui, 29 non et 0 abstention.**

**La conclusion 3 est approuvée par 70 oui, 14 non et 0 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

– vu le préavis N° 2021/48 de la Municipalité, du 7 octobre 2021;

- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de fixer le plafond d'endettement net à CHF 2.4 milliards pour la durée de la législature 2021-2026 ;
2. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, cela au mieux des intérêts de la Commune ;
3. d'autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conditions de chaque emprunt dont la durée est supérieure à 12 mois.

---

### **Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers**

Préavis N° 2021/53 du 28 octobre 2021

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice, Commission des finances :** – J'ai une petite modification de forme. J'ai omis de mentionner dans mon rapport la présence de M. Xavier Michaud, responsable du Service juridique de la Ville. Je tiens à souligner sa présence pour cette séance de commission, qui a démarré à 22 h 20.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Visiblement, ce thème est condamné à être traité en commission à des heures complexes. Le groupe Ensemble à Gauche salue la volonté de la Municipalité d'investir dans de nouvelles acquisitions d'immeubles.

En effet, tel que le permet la nouvelle loi cantonale depuis quelques années, la Municipalité a la possibilité d'arriver en premier pour l'acquisition de nouveaux immeubles, qui pourraient permettre ainsi de déployer une politique du logement que nous souhaitons la plus sociale possible.

Au nom du groupe Ensemble à Gauche, nous pensons que cette politique peut être plus ambitieuse. Qu'elle devrait et pourrait, pour mettre en œuvre une réelle politique sociale du logement, se donner des moyens supplémentaires. C'est pourquoi nous déposons un amendement pour augmenter et doubler la somme prévue à 160 millions. De sorte à donner plus de marge de manœuvre à la ville pour acquérir plus de logements et déployer une politique plus ambitieuse en la matière.

Ça ne nous empêchera pas de soutenir la proposition municipale en l'état si notre amendement devait être refusé. Sachant que qui peut le plus peut le moins.

#### Amendement Pierre Conscience

d'accorder, dans ce but, à la Municipalité, un crédit du patrimoine financier de **CHF 160 millions**

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Les Vert'libéraux soutiennent une politique d'acquisition immobilière destinée à la mise à disposition de logements d'utilité publique. Ainsi à notre sens cette pratique devrait se concentrer sur les acquisitions foncières.

L'enveloppe de la Municipalité à hauteur de 80 millions de francs nous adapte au marché de l'immobilier actuel. Restera à l'affecter à bon escient. Il a déjà été doublé par rapport à ce qui était prévu au début de la précédente législature, nous ne soutiendrons donc pas son deuxième doublement à 160 millions.

Dans cette perspective, la Municipalité annonce un rendement net moyen de 3,54 % pour les opérations immobilières faites durant la précédente législature. C'est mieux qu'un compte épargne. C'est mieux même que le rendement maximal admis par la jurisprudence du Tribunal fédéral. A savoir des taux hypothécaires de référence augmentés de 2 % et un rendement net plafonné à 3,25 %.

Si le contribuable peut se réjouir de la marge de la Ville, ça peut interpeller le privé. Un tel rendement serait jugé excessif par la jurisprudence en vigueur. Je laisserai cette question ouverte.

Les Vert'libéraux soutiendront le budget d'acquisition de la Ville en invitant la Municipalité à compléter sa politique d'achat avec une politique d'assainissement énergétique exemplaire. Les objets présentés sont des immeubles.

Au chapitre 8 du préavis, la Municipalité annonce que le préavis de l'immobilier soumis ce soir n'a aucun impact sur le climat et le développement durable. Se souvenant que le plan climat, largement évoqué dans les précédents débats, déplore le très faible taux de rénovation énergétique.

Les Vert'libéraux estiment que les immeubles dans la ville ne sauraient devenir des passoires thermiques. Mais qu'ils devront simultanément devenir des modèles en matière de performance énergétique. Nous proposons aussi un amendement formant une nouvelle conclusion au préavis. Nous vous proposons de charger la Municipalité de rendre les immeubles qu'elle acquiert soumis à une performance énergétique exemplaire.

#### Amendement Vincent Vouillamoz

Conclusion 7 (nouvelle) : charger la Municipalité de rendre les immeubles qu'elle acquiert conformes aux performances énergétiques exemplaires définies dans la législation cantonale sur l'énergie en vigueur.

**Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice, Commission des finances :** – Il y a un nouvel outil. La politique menée par la Municipalité sur cette politique d'acquisition des immeubles est exemplaire. Elle a permis d'acquérir des biens immobiliers. Et de lutter efficacement contre la spéculation. 100 appartements ont été acquis.

Cela permet au locataire de conserver un loyer abordable pour mettre fin à des pratiques scandaleuses de certains propriétaires. Ce n'est pas la norme. La Ville peut acquérir des immeubles rapidement. Les résultats sont impressionnants. La connaissance du marché immobilier lausannois dans notre Conseil est intéressante.

Les dossiers sont étudiés soigneusement. La Municipalité prend une décision finale après avoir consulté la Commission immobilière et la Commission des finances. Concernant les deux amendements, nous estimons que la politique menée lors de la dernière législature a porté ses fruits. Le Parti socialiste refuse les deux amendements proposés.

**Mme Eliane Aubert (PLR) :** – Le PLR va voter contre. Le marché immobilier lausannois devient de plus en plus cher. Nous constatons que certains groupes immobiliers qui avaient investi des équipes d'experts, des architectes, des ingénieurs afin de proposer des offres intéressantes pour le rachat d'immeubles ont été bloqués dans leurs achats par la Ville de Lausanne qui a usé de son droit de préemption. Ce phénomène d'interventionnisme public risque de prendre de l'ampleur ces prochaines années. La Ville va augmenter son budget de 40 à 80 millions. Cette mainmise de l'État amènera de nombreux investisseurs privés à se détourner du marché lausannois.

Certains logements en possession de la Ville de Lausanne sont mal entretenus. La presse a relaté l'état désastreux d'appartements appartenant à la Ville et à la non-réponse de la gestion de la Ville. Les locataires sont lésés. La Ville a déjà des difficultés à gérer les appartements existants. Elle doit assainir ses immeubles dans le cadre du plan climat. Pourquoi en vouloir encore plus ? Est-ce au contribuable lausannois d'assumer de tels risques en lieu et place d'investisseurs reconnus ?

Par rapport aux deux amendements qui ont été déposés, nous refuserons le premier. D'augmenter encore plus à 160 millions. Nous refuserons aussi le deuxième point puisqu'on demande encore à la Municipalité d'engager plus d'argent pour rénover les appartements. L'idée est louable, mais, financièrement, ce n'est pas acceptable. Autant laisser au marché privé le devoir d'assainir des logements qu'il acquiert. Le PLR votera non.

**M. Benjamin Rudaz (Les Verts) :** – On va voter je l'espère positivement au soutien de cette politique publique sensée. Le marché a échoué à sa magie d'équilibre. Le citoyen le vit au quotidien. Les loyers augmentent, et il n'y a aucun mécanisme contraire. Pour prendre une phrase de casino, la banque gagne toujours, par suivisme économique ou intention de gain. Les investisseurs, même s'ils n'ont pas d'intention vénale individuellement, collectivement, mènent à une hausse permanente. L'Etat peut intervenir. Après validation devant le peuple, nous avons une loi qui a été votée.

Le mécanisme est efficace. Il y a un délai légal si on veut préempter sur des transactions immobilières. C'est un délai de trente jours. Il faut recevoir l'avis de vente, examiner l'objet, et faire passer une décision en Municipalité face à cette délégation de compétence. Ce crédit d'acquisition ne sert pas qu'à l'immobilier. Il sert à régler toutes sortes de transactions. Cela comporte des échanges de parcelles, des cessions de parcelles dans certains cas. Cela permet aussi de faire des actions sur des parcelles commerciales ou des parcelles agricoles. Il ne faut pas limiter ce crédit à la guerre de l'immobilier.

Ensuite, ce crédit peut être rechargé en cours de législature. C'est détaillé dans le préavis. L'immeuble peut être cédé à un acteur qui a les mêmes buts que la Municipalité sur les logements abordables. La Ville garde la possession du sol. Elle garde un rendement financier raisonnable. Les bénéfices des ventes reviennent dans le crédit de l'acquisition. Chaque franc accordé ce soir pourra être utilisé de multiples fois, et cela permet de démultiplier la portée du crédit d'acquisition.

La demande d'augmentation déposée par Ensemble à Gauche est un peu redondante. Il y aura des effets démultipliés bien au-delà de la hausse. Les rentrées supplémentaires : j'ai fait une boutade sur le débat précédent. Pour mes camarades bleus de la salle. Vous pouvez aller voir le tableau à la fin du préavis. Il prévoit des rentrées pérennes au terme de la législature. 2,4 millions par année. Sur l'ensemble de la législature, on aura des rentrées cumulées de 7,2 millions de francs, non négligeables dans le climat budgétaire que vous avez commenté.

En résumé, notre groupe soutient à l'unanimité les conclusions de ce rapport-préavis et la politique qu'il soutient.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Sans surprise, l'UDC votera contre ce préavis. Pour les raisons suivantes : que la Ville soit un acteur du marché, peut-être, mais qu'elle devienne un acteur majoritaire du marché, cela peut devenir problématique. Il y a une première raison, c'est l'efficacité du marché. Quand vous avez un acteur qui prend autant de poids, il déstabilise le marché, sa fluidité.

Deuxièmement, l'initiative entrepreneuriale va être impactée par l'activité de la Ville. Troisièmement, c'est un effet délétère, le but étant de maintenir les loyers modérés. L'activité de la Ville peut mener à l'inverse. Un exemple très simple : sachant les rendements que la Ville veut atteindre, un vendeur va s'arranger pour revendre son bâtiment au prix auquel la Ville est d'accord d'acheter un immeuble. Ainsi, cela va pousser les loyers vers le haut. Parce que la Ville est prête à acheter ainsi. Le marché pourrait permettre un rendement plus bas.

Bref. Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre ce préavis qui part peut-être d'une bonne intention. Mais l'enfer est pavé de bonnes intentions, comme vous le savez.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je vais essayer de ne pas être trop long. C'est un débat qui est connu, et dont les positions sont relativement figées.

J'aimerais revenir sur quelques points. La question de la propriété du sol divise fortement la droite et la gauche dans ce Conseil, comme partout ailleurs dans le monde. C'est une question centrale. Il y a quelque chose qu'il ne faut pas dire, madame Aubert, et c'est important que cela soit entendu ici, par les conseillères et les conseillers, et par le public, c'est ce que vous avez dit, que vous ne voulez pas qu'on utilise les deniers publics pour que l'on fasse perdre de l'argent à la collectivité à travers une politique immobilière. Cela a été rappelé par plusieurs dans le Conseil, et c'est marqué dans le préavis. La politique immobilière, on peut être contre, mais la politique immobilière de la Ville, quelle qu'elle soit, et c'est vrai aujourd'hui, mais c'était aussi vrai avant les années nonante, quand le Parti radical, au pouvoir dans cette ville pendant des décennies, a développé une politique du logement social, la politique immobilière est toujours une politique rentable pour une collectivité.

Et c'est le cas aussi de l'exercice du droit de préemption, qui implique qu'on s'endette, mais cela génère des rendements sur les investissements – plus de 3% de rendement sur ces opérations. Il n'y a pas que du logement là-dedans. Il y a une zone d'activité, comme l'immeuble de Kudelski, avec un bon rendement. Il y a différents types de biens. On est dans un modèle qui rapporte.

Ça ne suffit pas, je vous l'accorde. Ça n'est pas parce que ça rapporte qu'on doit acheter sans limites. L'inverse est tout aussi vrai. Arrêtez de dire que c'est une politique qui coûte à la collectivité. Cela contribue à équilibrer les comptes de la Ville de Lausanne. Si nous

pouvons acquérir pour 80 millions durant la législature, cela va générer 3% de rendement de manière durable pour la collectivité. C'est un point important.

Monsieur Moscheni, vous dites qu'on fait monter les prix. Parce que la collectivité est intéressée, cela suffirait à faire gonfler les prix. C'est inexact. Le droit de préemption s'applique une fois que la vente est signée, pas avant. Il ne s'agit pas d'avoir un avis préalable. Nous nous présentons une fois que l'acte est signé : si la collectivité ne préempte pas, la vente se réalise. La Commune a un délai de quarante jours pour préempter. L'acheteur peut se trouver lésé d'un bien qu'il a voulu acquérir. Est-ce justifié de le faire ? Oui. Cela permet de préserver des logements à loyer accessible.

Je vous donne un exemple : dans les opérations récentes, nous nous sommes tournés vers l'acheteur. En disant que la commune songeait à préempter. Si vous vous engagez à appliquer les mêmes dispositions que celles qui sont prévues par le droit, à savoir la garantie de logements d'utilité publique à loyer modéré durant vingt-cinq ans, on est prêt à renoncer.

Ce qui compte pour la Ville, ce n'est pas toujours d'être propriétaire. Mais c'est de pouvoir préserver un parc à logements modérés. A chaque fois qu'on fait cet exercice, les propriétaires disent : on renonce, on n'a pas les rendements suffisants.

Cela montre que quand la Commune achète, cela fait une différence. Il y a une forte pression sur le foncier ici. C'est le revers de la médaille d'une région attractive sur le plan économique. Si on souhaite garder dans les villes, dans les trente ans, toutes les populations, et pas celles seulement qui bénéficient d'un logement social, si on souhaite pouvoir garder en ville les classes moyennes – et on a suffisamment de villes en Europe qui se sont vidées des classes moyennes –, on a besoin d'offrir des loyers abordables. C'est le sens d'une politique foncière publique. Elle s'appuie sur les coopératives, sur les acteurs privés, qui vont mettre à disposition, entretenir, rénover des logements à prix abordable.

Le deuxième volet, c'est la rénovation. Acquérir des biens, c'est une chose. Il y a une série de contraintes financières. On n'a pas toujours les moyens d'injecter de l'argent pour acquérir et, d'autre part, d'en réinjecter derrière pour entretenir les immeubles. On va vous proposer de céder une partie des immeubles acquis. Et de garder le terrain, de faire des droits de superficie pour céder les droits à des collectifs qui sont en mesure de racheter les immeubles. La Ville gardera des rendements sur le terrain et la gestion des immeubles sera confiée à des sociétés autres, des sociétés qui ont pour mission de base de s'occuper de ce genre de chose. Cela permettra de réalimenter le crédit d'acquisition immobilière.

L'amendement de l'extrême gauche est assez inutile dans le débat de ce soir. Je le comprends dans sa dimension politique. Mais le crédit est suffisant. On pourrait en solliciter un autre si nécessaire. Ce serait la décision du Conseil communal. En cédant les immeubles, on pourra réalimenter le crédit, et on pourra confier les immeubles avec des engagements fermes, légaux, en maintien des loyers, et des engagements fermes en matière de rénovation du parc énergétique. Ça n'est pas la même chose quand on a un immeuble en mauvais état et qui date.

Voilà pourquoi je vous invite à voter le préavis tel quel. Il n'est pas conforme aux compétences du Conseil. La question de préavis sur l'acquisition de l'immeuble est codifiée par la Loi sur les communes : c'est sur une délégation de compétences que vous êtes appelés à vous prononcer. La notion d'assainissement n'est pas réglée du point de vue légal. Qu'est-ce que cela veut dire ? Sous quelle forme ? On serait bien emprunté sur la portée de la

conclusion. Je vous invite à voter ce préavis tel quel pour soutenir notre politique immobilière.

Monsieur Moscheni, on est très loin d'une collectivité publique qui posséderait tous les sols de Lausanne. Les logements de la ville, ce sont 700 sur les 80 000 que compte Lausanne ; on est environ à 15% du parc immobilier. On est très loin de ce qui se passe dans les villes suisses alémaniques. On a plutôt du retard. La collectivité publique reste un acteur modeste, mais un acteur essentiel pour assurer un équilibre, pour permettre aux classes moyennes de continuer à vivre en ville dans les années qui viennent.

Nous souhaitons une ville inclusive, qui permette d'accueillir toutes les populations, et qui ne soit pas une ville qui accueille les populations en mesure de se payer les logements. On doit avoir une dimension inclusive. Une politique foncière, c'est un moyen essentiel d'y parvenir.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – J'interviens après M. le municipal et syndic pour apporter quelques éléments par rapport à ce qui nous a été présenté. Monsieur le syndic, vous oubliez dans l'estimation du poids de la Ville l'impact de la CPCL, aussi en termes de logement. Si vous tenez compte de ça, on arrive à un niveau plus important et donc un impact significatif de la Ville, directement ou indirectement, sur le marché du logement à Lausanne.

Vous avez une très bonne rhétorique au niveau de cet aspect social. La Ville est là pour aider la veuve et l'orphelin, les gens de classe moyenne inférieure ou des prolétaires. Ce que l'on voit dans les investissements, sans trahir ce qui a été discuté dans le cadre de la COFIN, car c'est confidentiel, c'est qu'une partie importante du budget de la dernière législature a été utilisée pour acheter des immeubles de rendement, bien loin de l'idée d'aider les gens de classe moyenne inférieure à se loger à Lausanne, mais pour entrer sur le marché et prendre la place d'acteurs privés pour générer du rendement. C'est le but, que ce soit dit clairement.

Vous disiez que c'est une nouvelle manière de remplacer le gaz. Mais l'aspect social est peut-être un élément, l'aspect financier l'est tout autant. De ma compréhension. Et que ce soit dit clairement. Dans cette logique, l'augmentation du crédit demandée pose problème puisque vous deviendriez un acteur très important dans le marché.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Quand j'évoquais 15 % de logements d'utilité publique ou dans le giron du secteur public ou parapublic, j'inclus également les immeubles de la caisse de pensions, soit 4 000 logements. On apporte plus de 8 000 logements à Lausanne. On a 12 000 logements d'utilité publique ou dans les secteurs publics ou parapublics, inclus ceux de la caisse de pension.

Quant aux immeubles de rendement, ce sont des immeubles de rendement pour les classes moyennes, pas pour la veuve et l'orphelin. Pour les classes moyennes. Ce que dit très clairement la LLLPL, c'est le plafonnement des loyers prévu par la loi. Les logements qu'on acquiert, on doit les offrir à un prix de 240 francs le mètre carré. Cela veut dire 2 000 francs par mois pour un logement de quatre pièces de 100 m<sup>2</sup>. Ce sont des logements qui répondent aux besoins de la classe moyenne, des gens qui ont un salaire normal, pour un loyer qui ne pèse pas plus que 20% ou 25 % du revenu du ménage. C'est ce type de logements que nous offrons.

Cela génère des rendements pour la collectivité, mais ça permet précisément, en complément d'une politique de logement social, d'avoir des logements qui demeurent à loyer abordable

pour des personnes qui travaillent et qui ont un revenu, qui peuvent venir vivre normalement dans cette ville, sans avoir des loyers excessifs par rapport aux revenus.

C'est pour ça qu'on a besoin d'une politique qui ne soit pas seulement une politique de logement social, mais aussi d'utilité publique, qui permette d'offrir des logements à loyer abordable, fondé sur des coûts avec des rendements raisonnables, et permette d'offrir des logements à toutes les catégories de la population.

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice, Commission des finances :** – Je vais vous donner les votes de conclusions, car ils ne sont pas unanimes. La conclusion 1 a été acceptée par 10 oui, 3 non et 1 abstention. L'amendement déposé par M. Conscience sur la conclusion 2 a été refusé par 11 non, 2 oui et 1 abstention. La conclusion 2 a été acceptée par 9 oui, 5 non et 0 abstention. Les conclusions 3 et 4 ont été acceptées à l'unanimité. La conclusion 5 par 12 oui, 2 non et 0 abstention. La conclusion 6 par 11 oui, 0 non et 3 abstentions.

**Le président :** – On va commencer par voter l'amendement de M. Conscience, qui concerne la conclusion numéro 2 pour accorder à la Municipalité un crédit du patrimoine financier de 160 millions. Nous voterons ensuite l'amendement de M. Vouillamoz à la conclusion 7.

**L'amendement Pierre Conscience est refusé par 71 non, 9 oui et 2 abstentions.**

**L'amendement Vincent Vouillamoz est refusé par 47 non, 28 oui et 7 abstentions.**

**Le Conseil, par 78 oui, 4 non et 1 abstention, approuve la conclusion 1 de la commission.**

**Le Conseil, par 57 oui, 20 non et 0 abstention, approuve la conclusion 2 de la commission.**

**Le Conseil, par 77 oui, 5 non et 0 abstention, approuve la conclusion 3 de la commission.**

**Le Conseil, par 78 oui, 4 non et 1 abstention, approuve la conclusion 4 de la commission.**

**Le Conseil, par 62 oui, 20 non et 0 abstention, approuve la conclusion 5 de la commission.**

**Le Conseil, par 78 oui, 4 non et 0 abstention, approuve la conclusion 6 de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/53 de la Municipalité, du 28 octobre 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable pour la législature 2021-2026, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, conformément aux dispositions de l'article 20, lettre f, du règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985 ;
2. d'accorder, dans ce but, à la Municipalité, un crédit du patrimoine financier de CHF 80 millions ;

3. de charger la Municipalité, pour toutes les acquisitions et les ventes réalisées sur la base de la présente autorisation et dont la valeur dépasse CHF 10'000.-, de requérir l'avis de la délégation aux affaires immobilières, la Municipalité n'en décidant définitivement qu'après avoir enregistré l'avis de ladite délégation, la Commission des finances étant informée par la suite des acquisitions effectuées ;
4. d'accorder à la Municipalité, en application de l'article 20, lettre f, du règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, une autorisation générale valable jusqu'à la fin de la présente législature, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.- par opération ;
5. d'augmenter d'un montant égal au produit de ces dernières opérations le crédit d'achat accordé et de reconnaître le résultat de l'aliénation – perte ou gain – dans les comptes de fonctionnement, l'immobilisation étant sortie du bilan à sa valeur comptable afin de ne plus y figurer ;
6. de fixer l'échéance de la présente autorisation au 31 décembre 2026.

La séance est levée à 23 h 35.